

**Programme partenarial de travail  
2015**

**Compte rendu d'activité  
2014**



**agence d'urbanisme de rouen  
et des boucles de seine  
et eure**



# Présentation

**E**n 2014, conformément au programme partenarial de travail adopté par ses instances — Conseil d'Administration du 17 décembre 2013 et Assemblée Générale du 14 janvier 2014 — l'AURBSE s'est principalement investie sur les dossiers transversaux suivants :

- la nouvelle gare d'agglomération et la LNPN, par sa participation aux différents comités techniques et de pilotage réunis à l'initiative de la CREA, de la Région Haute-Normandie et de l'État et la réalisation d'une enquête auprès des usagers en gare de Rouen Rive Droite.
- le contournement Est – Liaison A28-A13, par l'animation de séminaires techniques et la production collective d'éléments de diagnostic et d'enjeux en appui à une valorisation réciproque de l'infrastructure et du territoire, dans les différents temps de la procédure conduite par le maître d'ouvrage.
- la diversité économique et les dynamiques de la métropolisation, par le renforcement des bases de données socio-économiques tenues à l'agence et l'alimentation des démarches locales de développement économique, au regard d'actions entreprises par d'autres métropoles.
- les évolutions sociétales à attendre de l'allongement de la durée de la vie, phénomène démographique majeur, par l'organisation des 12<sup>e</sup> Rencontre(s) en octobre 2014, sur ce thème et la production d'une étude sur les besoins des seniors en matière d'habitat dans la CREA.
- l'exploitation multithématique du mode d'usage de l'espace, par l'édition d'un document sur « la construction et l'évolution des paysages », la réalisation de panneaux d'exposition pédagogiques, ou la participation à l'élaboration d'un référentiel commun pour évaluer les évolutions, consommations et programmations d'espaces.
- la démarche de l'interscot, par la mise en place d'indicateurs de suivi multithématiques, l'animation du groupe de travail technique puis de la « Conférence des territoires » inscrite dans la nouvelle version des statuts de l'agence.

Enfin, ces divers travaux pluriannuels ont été synthétisés selon une approche transversale dans une dizaine d'articles produits en 2014 par l'agence dont la somme constituera un prochain ouvrage sur le fait métropolitain.

Le programme partenarial de travail 2015 traduit la continuité, même plus modeste, de ces démarches. Il a fait l'objet d'adaptations au regard des attentes exprimées par les membres de l'agence. Celle-ci portera une attention particulière à l'animation au plus près des territoires et aux démarches locales engagées par ses membres, parmi lesquelles figure prioritairement l'action en matière de mobilité.

Ce document réunit deux éléments, le programme partenarial de travail 2015 suivi du compte-rendu d'activité 2014.

# Les membres de l'agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure

À l'issue de l'AG du 10 juillet 2014

## Membres de Droit

Adhérents au moment de la création de l'association (art 6.1)

### La CREA - Métropole Rouen Normandie

M. Benoit ANQUETIN, Conseiller communautaire  
Mme Dominique AUPIERRE, Conseillère communautaire  
Mme Nicole BASSELET, Vice-Présidente  
M. Kader CHEKHEMANI, Conseiller communautaire  
M. Patrice COLASSE, Conseiller communautaire  
M. Francis DEBREY, Conseiller communautaire  
M. Jean DELALANDRE, Conseiller communautaire  
M. André DELESTRE, Conseiller communautaire  
M. Patrice DESANGLOIS, Conseiller communautaire  
M. Gérard DUCABLE, Conseiller communautaire  
Mme Fatima EL KHILI, Conseillère communautaire  
Mme Catherine FLAVIGNY, Conseillère communautaire  
M. Jean-Loup GERVAISE, Conseiller communautaire  
M. Laurent GRELAUD, Vice-Président  
M. Philippe GUILLIOT, Conseiller communautaire  
Mme Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente  
M. Pascal HOUBRON, Conseiller communautaire  
Mme Hélène KLEIN, Vice-Présidente  
M. David LAMIRAY, Vice-Président  
M. Christian LECERF, Conseiller communautaire  
M. Eric LEFEBVRE, Conseiller communautaire  
M. Gérard LETAILLEUR, Conseiller communautaire  
M. Roland MARUT, Conseiller communautaire  
M. Marc MASSION, Vice-Président  
M. Djoudé MERABET, Vice-Président  
Mme Céline MILLET, Conseillère communautaire  
M. Alain OVIDE, Conseiller communautaire  
Mme Luce PANE, Conseillère communautaire  
M. Yvon ROBERT, Vice-Président  
M. Frédéric SANCHEZ, Président  
M. Patrick SIMON, Vice-Président  
Mme Nelly TOCQUEVILLE, Vice-Présidente

### La communauté d'agglomération Seine-Eure

Mme Fadilla BENAMARA, Conseillère communautaire  
M. Thierry DELAMARE, Vice-Président  
M. Bernard LEROY, Président  
M. François-Xavier PRIOLLAUD, Président Délégué  
M. Alain RENAUX, Conseiller communautaire  
M. Christian WUILQUE, Vice-Président

### La communauté de communes Bourgtheroulde-Infreville

M. Didier PARIN, Vice-Président  
M. Philippe VANHEULE, Président

### La communauté de communes Amfreville-la-Campagne

M. André ODIENNE, Vice-Président  
Mme Christine VAN DUFFEL, Vice-Présidente

### Le syndicat d'aménagement du Roumois

M. Bruno QUESTEL, Président

### La communauté de communes Moulin d'Ecalles

M. Patrick CHAUVET, Président  
M. Edouard DE LAMAZE, Vice-Président

### La communauté de communes du Plateau de Martainville

M. Jean-Claude BLEUZEN, Conseiller communautaire  
M. Alain NAVE, Conseiller communautaire

### Le syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray

Mme Nathalie THIERRY, Présidente

### La ville de Rouen

Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, Adjointe au Maire  
Mme Christine RAMBAUD, Première Adjointe au Maire

## **L'État**

M. Patrick BERG, Directeur Régional, DREAL  
M. Serge LEROY, Directeur Régional, DIRECCTE  
Mme Fabienne DEJAGER SPECQ, Directrice  
Départementale, DDTM de l'Eure  
Mme Sylvie HOUSPIC, Secrétaire Générale à l'Action  
Régionale, Préfecture de Région  
Mme Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, Directrice  
Régionale DRFIP  
M. Luc LIOGIER, Directeur Régional, DRAC  
M. Pierre-Henry MACCIONI, Préfet de Région, Préfet  
de Seine Maritime  
M. Olivier MORZELLE, Directeur Départemental,  
DDTM de Seine-Maritime  
Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ, Rectrice de l'Académie  
de Rouen  
M. René BIDAL, Préfet de l'Eure

## **Le Conseil Général de l'Eure**

M. Bernard CHRISTOPHE, Conseiller Général  
M. Jean-Louis DESTANS, Président

## **Le Conseil Général de Seine Maritime**

M. Claude COLLIN, Conseiller Général  
M. Daniel BUQUET, Conseiller Général

## **La Région Haute-Normandie**

M. Julien DUGNOL, Conseiller régional  
M. Marc-Antoine JAMET, Vice-Président  
M. Claude TALEB, Vice-Président

## **Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande**

M. Jean-Pierre GIROD, Président

## **La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Rouen**

Mme Dominique BECARD, Directrice Générale  
M. Christian HERAIL, Président

## **La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Elbeuf**

M. Dominique BRUYANT, Président

## **La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Eure**

M. Gilles TREUIL, Président

## **La Chambre d'agriculture de Seine-Maritime**

M. Arnold PUECH d'ALISSAC

## **La Chambre d'agriculture de l'Eure**

M. Guy JACOB

## **Le Grand Port Maritime de Rouen**

M. Nicolas OCCIS, Directeur Général  
M. Régis SOENEN, Directeur de l'aménagement  
territorial et de l'environnement

## **L'Etablissement Public Foncier de Normandie**

M. Lucien BOLLOTTE, Directeur Général

## **L'université de Rouen**

Mme Valérie GIBERT, Directrice Générale des Services

## **Membres adhérents**

Après agrément par le Conseil d'Administration  
(art 6.2)

## **La Ville de Sotteville-lès-Rouen**

M. Gérard GUILLOPE, Adjoint au Maire

## **La SAFER de Haute-Normandie**

M. Emmanuel HYEST, Président



# Sommaire

## **Programme partenarial de travail 2015** **7**

---

Réaliser le programme partenarial de travail pluriannuel **8**

Animation de l'interscot

Indicateurs de suivi du développement économique et de la métropolisation

Les infrastructures majeures

Observer et territorialiser les évolutions socio-économiques

Animation de la réflexion et propositions sur l'enjeu du vieillissement de la population

Coopération des agences d'urbanisme pour le développement de la Vallée de la Seine

Diffusion de l'information et centre de ressources territorial

Le nouveau cadre de coopération entre l'État et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

## **Compte rendu d'activité 2014**

**23**

Les instances délibératives de l'agence d'urbanisme, en 2014	24
<b>Les missions d'études partenariales réalisées en 2014</b>	<b>25</b>
Le mode d'usage de l'espace	
Contournement Est de Rouen/Liaison A28-A13	
Animation du groupe technique de suivi de l'interscot	
Formation et expertises	
L'observation du tissu socio-économique	
La poursuite du partenariat d'étude avec l'Insee sur le développement économique	
L'approfondissement des dynamiques de la métropolisation	
L'analyse des marchés fonciers et immobiliers	
La Charte de coopération des six agences d'urbanisme de la « Vallée de la Seine »	
Enquête en gare de Rouen Rive-Droite	
Covoiturer : une pratique de déplacement qui dépasse les limites du bassin de vie de Rouen	
Les objectifs d'une mobilité durable	
Besoins actuels et à venir des seniors en matière d'habitat dans la CREA	
Rencontre(s) #12 : « Vieillesse de la population, modes de vie et aménagement des territoires »	
Étude de définition de scénarios prospectifs pour le développement durable de la Vallée de la Seine	
<a href="http://www.aurbse.org">www.aurbse.org</a> : plateforme de ressources territoriales sur l'urbanisme	
<b>Les publications 2014</b>	<b>42</b>
<b>Les partenariats et les réseaux</b>	<b>47</b>







**Programme partenarial  
de travail 2015**

# Réaliser le programme partenarial de travail pluriannuel

Pour les années 2015 et 2016, en continuité de ce qui était déjà engagé en 2014, les priorités suivantes ont été définies collectivement. De façon pragmatique, certains dossiers bien qu'initiés ou développés en 2015 seront finalisés en 2016, ou verront leur rythme de progression se caler sur des calendriers propres à des procédures ou aux activités des membres et partenaires de l'agence. Par conséquent, un point d'avancement sera fait à mi-parcours, afin de préciser les dates auxquelles les travaux seront disponibles ou publiables.

## Animation de l'interscot

L'agence d'urbanisme assurera à partir de 2015 l'animation de la « Conférence des territoires » qui rassemble les Présidents des Syndicats mixtes de SCoT et des EPCI membres de l'AURBSE et au-delà. Réunie environ deux fois par an, cette Conférence permettra de partager les travaux de l'agence et d'apporter, ainsi, une connaissance commune des enjeux relatifs à l'interscot, identifiés dans chaque projet de territoire.

### La thématique prioritaire : la mobilité à l'échelle de l'interscot

Les élus des EPCI concernés sont convenus de faire de la mobilité la question prioritaire à aborder en 2015. L'AURBSE conduira sa mission au regard de cet objectif selon la méthode suivante :

**1. La pédagogie et l'analyse de la mobilité à l'échelle du bassin de vie** alimentées par les bases de données de l'agence et les exploitations de différentes enquêtes (gares périurbaines et gare de Rouen notamment), ainsi que par la compilation des diagnostics des différents SCoT. Ce travail sera complété par des focus sur des solutions de covoiturage ou de parc-relais, dans une approche de type « boîte à outils ».

> Disponibilité mars-avril 2015

**2. L'objectivation des problématiques de mobilité à l'échelle territoriale.** À partir des données fournies par les collectivités qui en disposent, l'AURBSE produira une analyse de l'offre de transport, ainsi que des caractéristiques socio démographiques et morphologiques de deux territoires de vie à choisir collectivement. Dans ce cadre, l'agence relèvera les enjeux et proposera des familles de solutions envisageables.

> Disponibilité octobre 2015

Le thème de la mobilité nécessitera le partenariat le plus large. Les quatre EPCI compétents en matière de SCoT seront au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de trois natures différentes, ce qui implique des champs de compétences et d'actions contrastés : une Métropole au sens de la Loi du 27 janvier 2014, une Communauté d'agglomération, deux Syndicats Mixtes de Pays pouvant évoluer vers des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux. Il apparaît, s'agissant par exemple des actions en matière de mobilité, que les compétences exercées sont très différentes selon que l'EPCI est ou n'est pas autorité organi-

satrice de transports, doit élaborer un Plan de Déplacements Urbains (PDU) ou un Schéma Local de Déplacements (SLD). D'autre part, des niveaux de collectivités ayant une compétence transports comme les Départements et la Région, doivent nécessairement être associés à la recherche de solutions dépassant les limites territoriales des EPCI.

La pédagogie et l'analyse territoriale produites dans le cadre de l'animation de l'interscot, bénéficieront à l'élaboration du Schéma Local de Déplacements du Pays Entre-Seine et Bray dont elles tireront aussi bénéfice.

> **Étape 1<sup>er</sup> trimestre 2015**

L'agence participera à une démarche également pédagogique auprès des élus du PETR du Roumois. En lien avec le Syndicat mixte cette démarche associera, selon les besoins, les différentes AOT partenaires (Métropole Rouen Normandie, Région, Département...).

> **Étapes à définir en commun**

## **À l'échelle de l'interscot, d'autres thèmes d'actions prioritaires sont dégagés**

### **1. La définition et la production d'indicateurs de suivi à l'échelle de l'interscot et pour chaque SCoT.**

Ces travaux se situent dans la continuité de ceux engagés en 2014 qui ont permis d'établir et de valider une première liste d'indicateurs de contexte et d'indicateurs de suivi. En 2015, le travail de l'agence se concrétisera par :

- la rédaction d'un document de synthèse proposant l'ensemble des indicateurs, leurs modalités de construction et de suivi et la rédaction d'une analyse de ces indicateurs à l'échelle de l'interscot. Ils pourront être présentés et utilisés comme références lors des travaux de réflexion sur la planification menés par chacun des territoires membres.

> **Étape mai 2015**

- la mise à disposition de ces indicateurs ainsi que d'une interface d'utilisation permettant à chacun de produire son propre suivi à l'échelle de ses territoires de référence.

> **Étape 2<sup>e</sup> trimestre 2015**

Des échanges sur l'évaluation de ces indicateurs pourront les faire évoluer si nécessaire. Ces indicateurs constitueront un socle commun pour l'ensemble des communes et intercommunalités dans le cadre de la mise en œuvre de leur démarche de suivi/évaluation de leurs documents réglementaires. Elles pourront les réutiliser soit dans la rédaction des diagnostics, soit dans les exercices prospectifs lors de la rédaction des projets de territoire.

En outre ils constituent à l'échelle des SCoT et de l'interscot des éléments de références pour les collectivités désireuses de connaître les évolutions du contexte local dans lequel elles se situent.

### **2. L'établissement d'une méthodologie et d'un vocabulaire communs pour évaluer le potentiel foncier (renouvellement urbain ou extension) à l'échelle communale.**

Dans la continuité des travaux initiés en 2014, et pour faire écho aux interrogations locales sur la programmation, l'agence lancera en 2015 des travaux sur les méthodes d'évaluation du potentiel foncier. Ces derniers auront pour objectif d'élaborer des définitions communes des éléments qui sont pris en considération, à l'exemple des « dents creuses », et les modalités de leur étude. Le travail se concrétisera en plusieurs étapes :

- la première édition d'un cahier de définitions des éléments qui entrent en compte dans les modalités de calcul

- la première édition d'un cahier méthodologique servant de base à la rédaction par les collectivités territoriales de cahiers des charges afin de missionner des Bureaux d'études. Pour l'illustrer, l'AURBSE aura travaillé sur des exemples concrets de communes volontaires.

Chacun de ces cahiers sera un document ouvert dont l'amélioration et l'illustration seront enrichies au fur et à mesure des évolutions réglementaires et des exemples de travaux communaux ou inter-communaux.

> **Fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015**, l'AURBSE et le groupe technique de suivi de l'interscot (élargi à d'autres partenaires en fonction des besoins et des possibilités) proposeront une méthodologie, des premières définitions et au moins une Commune sur laquelle l'agence travaillera à partir de la fin du premier semestre.

Ces travaux pourront trouver un écho auprès du groupe de travail technique piloté par la CCI de Haute-Normandie et auquel l'AURBSE participera par ailleurs. De fait, l'agence devrait y assurer un rôle d'expert autant que d'interface avec le groupe technique de suivi de l'interscot.

Ces éléments seront très utiles aux élus, dans le cadre de l'évaluation du potentiel foncier, désormais obligatoire, lors de l'élaboration des documents de planification dans le cadre de l'application des Lois Grenelle et Alur.

Les éléments pédagogiques pourront également servir à l'animation de réunions de travail tant sur les enjeux de ces évaluations, que sur les modalités de leur utilisation dans la définition même de projets communaux (programmation, stratégie foncière...).

Enfin les documents comprendront les éléments clés nécessaires pour l'élaboration de commandes publiques.

### **3. Le suivi du mode d'usage de l'espace et l'actualisation de la base de données à partir de la campagne de photos aériennes de 2015**

En cohérence avec les travaux déjà menés, l'AURBSE préparera en 2015 un nouveau millésime de photo-interprétation. Le cadre national et le contexte local s'étant modifiés tant sur le territoire que sur les données, l'agence doit désormais faire évoluer le MUE vers de nouvelles complémentarités avec les méthodologies régionale et nationale.

Avec l'objectif de pérenniser le MUE, l'agence se positionnera dans un rôle d'interface entre les échelles de territoire : l'échelle de l'interscot d'une part avec ses besoins en matière d'observation et d'analyse pour développer ses politiques territoriales, et l'échelle régionale et nationale d'autre part avec leurs outils d'observation. Ce rôle d'interface permettra de préparer la mise à jour du MUE et de faire part des besoins des territoires de l'interscot au sein d'un groupe technique réunissant les producteurs des outils développés à l'échelle régionale.

> **Période de test des données septembre-octobre 2015**

L'agence pourra également être mobilisée par ses partenaires, comme expert sur la base des travaux d'analyse, de diagnostic et d'enjeux déjà réalisés en matière de photo-interprétation.

Par ailleurs, elle continuera de développer l'accessibilité du MUE à l'ensemble de ses membres et partenaires, notamment par la création de nouvelles fonctionnalités à partir de son site Internet.

> **Début 2016**, l'agence aura co-produit un document méthodologique établissant une nomenclature fiabilisée avec l'ensemble des territoires, et cohérente avec les nomenclatures régionales (nouvelle échelle) et nationale, ainsi que les modalités de traitement des millésimes 2009-2015. D'autre part, et selon les temporalités de livraison des nouvelles données liées à la photo-aérienne 2015, elle aura initié les travaux de photo-interprétation nécessaires qui pourront être restitués courant 2016.

Les collectivités auront accès à l'ensemble des données nécessaires aux évaluations de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers qu'il est obligatoire de faire figurer dans les diagnostics réalisés lors de l'élaboration des documents de planification.

Par ailleurs, les traitements que l'agence réalise donnent accès à une vision plus globale des mutations et de leur localisation, permettant aux collectivités de construire des stratégies en matière de gestion de l'aménagement de leur territoire et de coordination.

# Indicateurs de suivi du développement économique et de la métropolisation

1. Conformément à ses missions réaffirmées, l'agence conduira une réflexion sur la **métropolisation à l'échelle du bassin de vie de Rouen**, notamment par la construction des indicateurs et outils de veille stratégique pertinents. Ceux-ci permettront de piloter et de suivre la mise en œuvre des actions et d'en dégager les bénéfices pour les différents territoires. L'AURBSE est sollicitée par le réseau de la FNAU pour élaborer un référentiel commun de suivi d'indicateurs « métropolitains » partagé par les 12 métropoles françaises.

> Disponibilité mai 2015

2. **L'observation économique** sera conduite, en 2015, en partenariat avec l'Insee dans la continuité des publications cosignées réalisées depuis 2012.

Le travail visera tout d'abord à expliquer les tendances récentes du développement économique, en mettant en évidence ses moteurs. Il s'agira de déterminer les variables auxquelles la croissance de l'emploi a été corrélée au cours des dernières décennies (croissance démographique, évolutions générationnelles, base industrielle, tertiarisation de l'économie, développement des emplois de cadres des fonctions métropolitaines, présence de certaines fonctions ou activités en particulier...) et de faire ainsi apparaître les trajectoires suivies par les principales aires urbaines françaises. Certains des secteurs d'activités généralement considérés à fort potentiel feront l'objet d'analyses approfondies, qui montreront si le tissu économique du bassin de vie de Rouen dispose des caractéristiques favorables à leur développement et, réciproquement, dans quelle mesure leur développement peut contribuer à faire évoluer ce tissu.

> Disponibilité 2<sup>e</sup> semestre 2015

3. **Étude sur le secteur du tourisme**

L'agence se propose, en partenariat avec l'Insee et l'office de tourisme « Rouen Normandy Tourisme et Congrès » d'ouvrir un nouveau champ d'observation et d'analyse sur le tourisme et ses effets économiques induits à l'échelle du bassin de vie de Rouen. Les analyses statistiques effectuées dans le cadre de ce partenariat permettront tout d'abord d'en approfondir la connaissance, s'agissant par exemple des caractéristiques de l'emploi (activités, fonctions exercées...) et de la population salariée du secteur. L'agence proposera une méthodologie en mobilisant certaines agences d'urbanisme du réseau de la FNAU déjà positionnées sur le thème du tourisme.

Ce thème pourra, par ailleurs, faire l'objet d'une Rencontre(s) en 2015.

> Disponibilité 2<sup>e</sup> semestre 2015

4. L'agence accompagnera le groupe de pilotage constitué par la Métropole sur la question du **développement d'un secteur tertiaire supérieur et les outils de dynamisation du marché immobilier de bureaux**. À la suite de l'étude qu'elle a réalisée en 2014 sur les « facteurs de dynamisation du marché des bureaux à Rouen vu par les professionnels », elle contribuera aux réflexions du Groupe de Travail Immobilier visant à définir les besoins de programmation de bureaux dans la centralité de la métropole. Il s'agira d'apporter des éléments d'aide à la décision concernant le dimensionnement des opérations qui formeront le projet Seine Cité, leur répartition dans le temps, ainsi que leur positionnement et l'adaptation de leurs caractéristiques aux attentes du marché.

## Les infrastructures majeures

**Nouvelle gare à Rouen et LNPN** : L'AURBSE est associée aux comités territoriaux et aux comités techniques territoriaux à l'initiative de la Métropole, de la Région et de l'État. Dans ce cadre, elle aura particulièrement pour mission d'accompagner les collectivités sur la stratégie urbaine et économique de Seine Cité et sur les questions de mobilité, notamment par l'exploitation de l'enquête en gare de Rouen (RD) réalisée début octobre 2014.

> Disponibilité janvier 2015 : Alimentation du modèle multimodal pour l'étude d'accessibilité.

> Disponibilité 2<sup>e</sup> trimestre 2015 : Diffusion des premières exploitations simples.

D'autre part, la réalisation de la LNPN entre Rouen et Yvetot avec la nouvelle gare est programmée comme section prioritaire du projet, à réaliser à l'échéance de 2030.

Dans la perspective de ce projet, RFF souhaite s'appuyer sur la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine pour la définition d'un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de la LNPN.

> La réunion de calage avec RFF le 11 décembre 2014 permettra d'en préciser le calendrier

Ces nouvelles infrastructures sont indispensables à un dimensionnement de l'étoile ferroviaire de Rouen lui permettant d'accepter des croissances importantes du trafic national et TER. Dans cette perspective, l'AURBSE pourra travailler à l'identification et à la mesure du potentiel foncier à proximité des gares urbaines et périurbaines de l'étoile ferroviaire.

> Objectif 2016

**Contournement Est de Rouen – liaison A28-A13** : L'AURBSE a en charge l'animation de séminaires techniques sur la valorisation réciproque du territoire et de l'infrastructure, associant l'État, les collectivités territoriales concernées et les Chambres consulaires. Elle prépare, en lien avec l'État, les conditions favorables à un accompagnement du projet par l'ensemble des acteurs, préfigurant une charte ou un document guide. La procédure se poursuivra en 2015, si l'avis ministériel est favorable, par une enquête publique.

> Finalisation pour envoi de la « Charte » 1<sup>er</sup> trimestre 2015

L'AURBSE pourra proposer d'animer la réflexion des Collectivités, à des échelles adaptées, sur leurs attentes en matière de mise en valeur réciproque des territoires et de l'infrastructure. Ces travaux seront conditionnés dans leur exécution par la décision ministérielle préalable à l'enquête publique. Si elle est favorable, ils viseront à produire, à partir des grands axes politiques de la « Charte », les éléments de projet souhaités par les collectivités à intégrer aux cahiers des charges avant le choix du concessionnaire/maître d'œuvre de l'ouvrage.

L'objectif de l'agence sera de co-produire un cahier méthodologique définissant clairement les modalités et les documents à produire dans le cadre de cette démarche.

> Étape 2<sup>e</sup> semestre 2015

> Objectif 2016

## Observer et territorialiser les évolutions socio-économiques

Investie depuis l'origine sur les réflexions de prospective démographique et d'attractivité du territoire, l'AURBSE poursuivra une veille permanente par l'exploitation et l'analyse de ses différentes bases de données. Ce travail viendra alimenter les études à différentes échelles et sur de multiples thématiques.

L'agence poursuivra la **mise à jour en continu de l'Atlas socio-économique à l'échelle du bassin de vie de Rouen**, qu'elle a publié fin 2014 et dont les cartographies comme les données sont directement disponibles sur son site Internet.

> **Disponibilité immédiate – actualisations annuelles des données.**

Le **développement de la base de données « habitat »** sur la connaissance et le suivi des évolutions du stock de logements, de leurs occupants, des marchés (foncier, logements anciens et neufs, loyers...), prévu en complément des bases de données socio-économiques déjà constituées, permettra une mutualisation avec les observatoires des adhérents et partenaires. L'agence pourra ainsi mutualiser la collecte des données auprès des différentes sources (DREAL, Conseils généraux, Insee, CAF...), leurs traitements et mettre à disposition de ses adhérents des indicateurs aux échelles pertinentes (indicateurs de contexte socio-démographique et logement, indicateurs « à façon » correspondant au suivi des orientations (PDH) ou des actions (PLH) programmées par les collectivités), appui à l'analyse et accompagnement sur l'animation des observatoires.

Les exploitations de ces données pourront utilement être présentées annuellement, dans le cadre de la Conférence des territoires.

> **1<sup>er</sup> semestre 2015 : mobilisation des données et configuration de la base**

> **2<sup>e</sup> semestre 2015 / 2016 : définition des indicateurs avec les adhérents et partenaires**

Par ailleurs, l'agence étudiera l'**opportunité d'une « mise en réseau » de partenaires de l'observation, afin de rapprocher les informations et expertises issues de différents observatoires sectoriels** (social, éducation, habitat, économie, mobilité, santé...).

En effet, les phénomènes démographiques, économiques, sociaux observés dans le bassin de vie sont souvent intimement mêlés, mais sont rarement appréhendés dans toutes leurs dimensions. Les analyses issues de ce croisement d'expertises sur des problématiques telles que « Quelles réponses des territoires aux enjeux de la qualité de vie ? » ou « Comment faire progresser l'attractivité du bassin de vie ? » donneront une vision plus complète et une meilleure compréhension des processus à l'œuvre. Cette action permettra d'améliorer la pertinence des réponses apportées en évitant tout dispositif redondant.

> **Étape fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015 : Approche des partenaires pressentis, faisabilité.**

> **Étape fin du 2<sup>e</sup> semestre 2015 : Préfiguration, proposition des modalités de fonctionnement et d'une convention partenariale (sous réserve de l'étape 1).**

## Animation de la réflexion et propositions sur l'enjeu du vieillissement de la population

Ce thème transversal fait l'objet d'une demande constante de la part des territoires urbains comme périurbains, confrontés aux défis du vieillissement de leur population. Dans la suite de l'étude spécifique sur le logement des seniors réalisée pour la CREA en 2014, l'agence élargira sa réflexion aux autres thématiques comme la mobilité, la proximité, le logement, et l'économie... en lien avec les autres travaux qu'elle conduit sur ces thèmes.

Elle apportera une expertise à ses adhérents dans la définition d'actions en lien avec cette problématique et le logement des seniors en particulier.

Sur ce point, l'agence accompagnera la CASE dans sa réflexion sur les types d'offres d'habitat à développer pour répondre aux besoins en logements des seniors : assistance à la définition de la problématique, fournitures de données, analyses, expertises. Elle participera également à la démarche sur l'habitat que le PETR du Roumois prévoit d'engager courant 2015.

> Disponibilité fin 2<sup>e</sup> semestre 2015/2016

D'autre part, l'agence mettra en place à l'échelle du bassin de vie de Rouen, un dispositif de veille spécifique ayant pour objectif de suivre les évolutions d'indicateurs sur le vieillissement des habitants, les impacts perceptibles dans le bassin de vie et les réponses apportées par les acteurs du territoire.

Un Infolio présentera un premier état des **données-clés sur la longévité**, accompagné d'une mise en perspective du phénomène et de ses enjeux en matière de relations intergénérationnelles, prise en charge de la dépendance, évolutions des modes de vie, aménagement et organisation des territoires, équilibres socio-économiques...

> Disponibilité 1<sup>er</sup> semestre 2015

## Coopération des agences d'urbanisme pour le développement de la Vallée de la Seine

L'implication des six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine aux différentes étapes de réflexion portées par les collectivités territoriales a légitimé une formalisation a minima de leur coopération. Une charte a été signée le 17 novembre 2014. RFF, actuel maître d'ouvrage de la LNPN envisage de s'appuyer sur cette coopération et de demander aux 6 agences de travailler à l'émergence d'un projet de territoire à l'échelle de la vallée de la Seine.

> Réunion de calage inter-agences le 5 décembre 2014

## Diffusion de l'information et centre de ressources territorial

Dans le cadre de ses missions permanentes, l'AURBSE construira, alimentera et exploitera ses bases de données dont elle assurera l'analyse et la diffusion auprès de ses partenaires dans un objectif de mutualisation (exploitations du MUE, Atlas socio-économique, indicateurs de suivi, réseaux de transports...) :

### Développement du site Internet

Amélioration de l'ergonomie et des visuels du site Internet de l'AURBSE.

Accessibilité directe aux informations en lien avec le programme partenarial : création des rubriques interscot, grandes infrastructures, développement économique, coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine...

Mise en avant des données et des ressources du Système d'Informations Géographiques (SIG) de l'agence (observatoire socio-économique, MUE).

Poursuite de l'alimentation en continu du fonds multimédia : photothèque, cartothèque, bibliothèque...

> [En continu](#)

### Amélioration de la visibilité de l'agence

Avec l'objectif de mettre en débat les grands enjeux territoriaux identifiés par l'AURBSE, celle-ci poursuivra, en 2015, son cycle de Rencontre(s) — 12 ont déjà été organisées depuis 2010 — dans un format renouvelé.

D'autres actions sont programmées :

Édition d'un ouvrage collectif sur le fait métropolitain à l'échelle du bassin de vie de Rouen

Amélioration de l'info-lettre mensuelle

Création d'un livrable imprimé semestriel destiné aux adhérents

Communication sur les réseaux sociaux

> [Disponibilité mars 2015](#)

### Veille, produits documentaires

Diffusion de la revue de presse quotidienne

Ouverture plus large du centre de ressources et développement des partenariats

Propositions de prestations documentaires pour les adhérents de l'agence : indexation et diffusion de fonds photos des partenaires avec la photothèque en ligne de l'agence, recherches documentaires spécifiques et livrables...

# Le nouveau cadre de coopération entre l'État et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

La 35<sup>e</sup> Rencontre nationale des agences d'urbanisme s'est tenue à Paris, au Centquatre, les 17 et 18 novembre 2014 sur le thème du « bien commun territorial » accueillant plus de 600 personnes. Après une première journée d'ateliers et visites, la FNAU a accueilli le 18 novembre Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

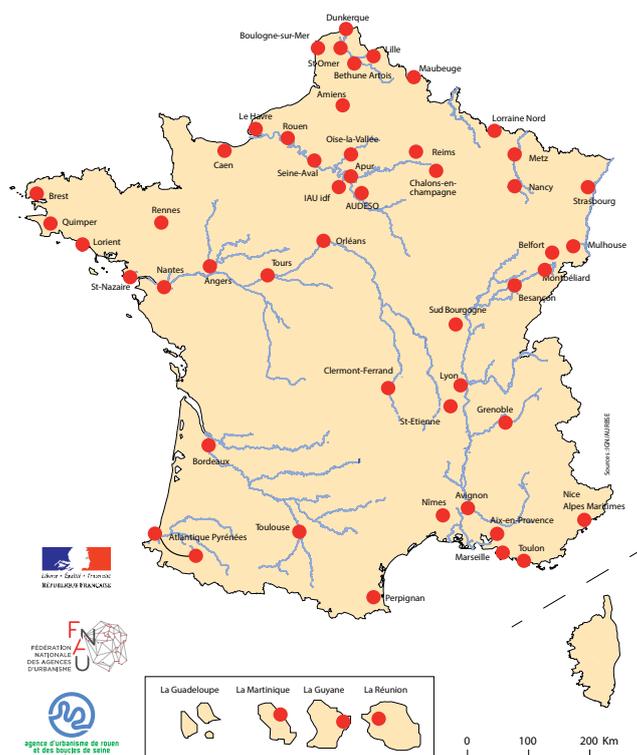
Dans le cadre de cette rencontre, la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité et le Président de la FNAU ont signé un protocole de coopération pluriannuel 2014 - 2020, renouvelant le partenariat privilégié entre la FNAU et l'État.

Ce protocole réaffirme les missions des agences d'urbanisme définies dans la loi ALUR :

- suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale,
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- contribuer à diffuser l'innovation des démarches et des outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Le contenu de ce protocole est développé dans les pages suivantes.

## Le réseau des agences d'urbanisme de France





**PROTOCOLE DE COOPERATION  
2014 – 2020**

**entre**

**le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité**

**et**

**la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)**

<p style="text-align: center;"><b>Protocole de coopération Etat – FNAU 2014-2020</b></p>
--

**Le soutien de l'Etat aux agences d'urbanisme en réseau**

L'Etat soutient les agences d'urbanisme depuis leur origine et accompagne la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) dans sa stratégie de développement du réseau des agences d'urbanisme, pour un meilleur maillage du territoire français et d'ouverture européenne et internationale.

**Partenaires privilégiés du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR) en tant qu'outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires**, les agences d'urbanisme jouent un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre des politiques d'habitat, d'urbanisme et de transition écologique, ainsi que dans le nouveau cadre législatif de l'action territoriale mis en place, de par la nature même de leurs missions définies dans la loi ALUR :

- **suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;**
- **participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;**
- **préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;**
- **contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;**
- **accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.**

Le soutien par l'Etat aux agences d'urbanisme en réseau permet de **garantir, sur le territoire, un socle d'ingénierie** en contribuant à mettre des instances d'études et de réflexions territoriales stratégiques au service des collectivités locales et de la mise en œuvre des politiques nationales.

En effet, dans leurs travaux et leurs projets, elles s'efforcent d'articuler les échelles, de marier les disciplines et de combiner les approches, au plus près des exigences de transversalité du développement durable dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

### Les objectifs du Protocole de coopération Etat – FNAU

Le MLETR et la FNAU ont souhaité renouveler leur partenariat dans un « protocole de coopération », l'implication des agences dans la mise en œuvre des politiques de l'Etat et l'engagement parallèle de l'Etat à soutenir leur réseau.

Ce **nouveau protocole 2014-2020 (avec point d'étape en 2017)** s'inscrit dans la continuité du précédent, signé en 2011 ; il a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des réflexions nationales qui se concrétisent dans la loi ALUR et les lois de décentralisation.

Ce cadre opérationnel ainsi mieux défini permettra à l'Etat (*ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité ; ministère délégué à la Ville ; ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ; secrétariat d'Etat aux Transports, à la Mer et à la Pêche notamment*) de **profiter de la position privilégiée des agences d'urbanisme** parmi les acteurs de l'aménagement pour porter à la connaissance des collectivités locales, en complément des services déconcentrés de l'Etat, ses orientations et initiatives diverses en la matière.

**Ce protocole servira de base aux conventions passées avec les DREAL.** De plus, ce protocole participe de la démarche engagée par l'Etat pour **réviser les politiques publiques, rationaliser ses moyens et accroître la cohérence des actions menées par les autorités publiques dans les territoires.** Il s'inscrit enfin dans un **objectif de mutualisation des moyens et de capitalisation des expériences entre l'Etat et les collectivités territoriales.**

### Les enjeux liés aux agences d'urbanisme en réseau au regard de l'Etat

Les agences d'urbanisme en réseau, même si chaque agence est au service de ses collectivités, sont **au service du territoire** et donc des enjeux de l'Etat :

- **un facteur d'économie et d'optimisation des dépenses publiques ;**
- **l'outil privilégié de démultiplication des politiques de l'Etat en matière de planification, d'aménagement et d'habitat ;**
- **une ingénierie au service de la gouvernance locale travaillant en réseau.**

Si les communes, les EPCI, les Départements et les Régions sont compétents sur leur territoire en matière d'urbanisme, d'aménagement durable et de politiques locales de l'habitat, l'action de l'Etat est de veiller à la mise en œuvre des orientations nationales et de leur cadre d'application, puis d'assurer le contrôle de légalité *a posteriori* des documents d'urbanisme produits par les collectivités locales.

L'Etat reste en revanche compétent en matière de logement, de protection des espaces naturels et agricoles, de prévention des risques, de maîtrise de l'énergie, de politiques de service d'intérêt général (éducation, santé...), d'aménagement du territoire et garant de leur mise en œuvre et traduction dans les politiques locales initiées par les collectivités.

Les agences d'urbanisme en réseau prennent une part active dans l'anticipation des impacts des politiques nationales d'aménagement du territoire et des grandes infrastructures (création de lignes à grande vitesse LGV, axes ou contournements autoroutiers, aéroports et aménagements portuaires, étoiles ferroviaires, aménagement numérique...), mais aussi dans la définition, la préparation et l'accompagnement des démarches et projets bénéficiant de financements importants de l'Etat comme les projets ANRU, les EPF, les OIN ou la restructuration ou création d'équipements structurants (universitaires, hospitaliers...) inscrits

dans les Contrats de Plan Etat-Région, les Investissements d'Avenir ou dans les Programmes Opérationnels Européens.

En étant présent au sein des agences d'urbanisme, l'Etat optimise son investissement dans le long terme par les impacts urbains, environnementaux et financiers liés à l'intervention des agences sur leur territoire. Les agences contribuent notamment à la défense de l'environnement et à la mise en œuvre de la transition écologique.

Ce protocole s'articule donc selon **5 axes de travail** entre l'Etat et les agences d'urbanisme en réseau :

**AXE 1 : LE RELAIS DES POLITIQUES DE L'ETAT.** Les agences d'urbanisme en réseau, **relais en amont et en aval des politiques de l'Etat** dans leur mise en œuvre avec les collectivités.

L'Etat refonde le cadre législatif de l'action territoriale à travers plusieurs projets de lois, notamment les lois de modernisation de l'action publique (loi MAPTAM), la loi « Accès au Logement et Urbanisme Rénové » (ALUR), la loi de « Programmation pour la Ville et la cohésion urbaine », la loi-cadre sur la Biodiversité, sur l'Energie...

Ces lois renforcent les outils de planification stratégique et les politiques urbaines et territoriales aux différentes échelles :

- Grands territoires : réalisation de schémas stratégiques (schémas régionaux ou départementaux, projets et coopérations métropolitains...);
- Bassins de vie et intercommunalités : généralisation des SCoT Grenelle et des PLU intercommunaux, nouvelle génération de PLH et PDU, Contrats de Ville, Plans Climat, Trames vertes et bleues...;
- Villes, communes et quartiers : projets de Renouvellement Urbain et d'éco-aménagement (ANRU, EcoQuartiers, requalification de friches...);
- Politique de l'habitat et du logement et problématiques foncières.

Les agences d'urbanisme en réseau, par leur posture partenariale et pluridisciplinaire, représentent donc des vecteurs particulièrement adaptés et des fers de lance pour mettre en œuvre les politiques nationales avec les acteurs locaux et contribuer à leur capitalisation.

Les agences d'urbanisme en réseau s'attacheront à diffuser auprès de leurs membres les évolutions législatives et leurs nouveaux outils et veilleront à leur pédagogie et à leur mise en œuvre dans le cadre de leur programme d'activité.

L'Etat fournira les outils de portée à connaissance des nouvelles lois et favorisera l'implication des agences d'urbanisme dans leur mise en œuvre.

**AXE 2 : LA VILLE DURABLE ET LE LOGEMENT POUR TOUS.** Les agences d'urbanisme en réseau, soutien des actions de l'Etat en matière de **ville durable et de politique du logement.**

Les agences d'urbanisme en réseau soutiendront les actions de l'Etat en matière de ville durable (les démarches EcoCités, EcoQuartiers, les Ateliers des Territoires, les projets liés aux appels d'offre sur la rénovation énergétique, sur la mobilité durable et les transports collectifs, le Plan Nature en ville...) en veillant à favoriser leur diffusion, les démarches innovantes et la capitalisation des expériences.

Les agences d'urbanisme en réseau se mobiliseront pour la mise en œuvre du Plan gouvernemental en faveur du logement, notamment pour faciliter la mobilisation du foncier, le Renouvellement Urbain et la création de nouveaux logements en cohérence avec les politiques d'emploi et de mobilité, écologiquement

performants et financièrement accessibles. Elles se mobiliseront également pour la mise en œuvre du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

L'Etat, tant l'administration centrale que les relais territoriaux DREAL et DDT, mobilisera de façon privilégiée les agences sur les actions qu'il mène localement sur la ville durable.

Une priorité 2014 – 2020 est de repenser les potentiels directement en termes de transition écologique et énergétique dans l'aménagement des territoires, en ciblant en priorité le périurbain et les « franges de la ville ».

Les agences d'urbanisme et la FNAU seront aussi des partenaires privilégiés de l'Institut de la Ville Durable (IVD) à sa création.

**AXE 3 : L'OBSERVATION URBAINE ET TERRITORIALE ET LA PROSPECTIVE.** Les agences d'urbanisme en réseau, outils pour le partage et la **capitalisation nationale** des enjeux et politiques du développement des territoires (logement, emploi, mobilité, égalité des territoires).

Les agences d'urbanisme en réseau devront fournir à l'Etat un accès aux analyses des observatoires locaux, dans un esprit de capitalisation nationale des données urbaines :

- observatoires de l'urbanisation et du foncier, notamment pour limiter la consommation foncière, favoriser le renouvellement urbain et la construction de logements, faciliter la régulation des marchés fonciers ;
- observatoires des politiques locales de l'habitat, notamment pour assurer la cohérence entre l'offre et la demande de logement, en particulier pour les populations les plus vulnérables ;
- observatoires sociaux et urbains, notamment pour mesurer la réduction des disparités ;
- observatoires de la mobilité, notamment pour offrir une meilleure cohérence urbanisme-transport ;
- observatoires économiques et de services, notamment pour soutenir le développement local, la création d'emplois, la transition écologique et limiter les impacts négatifs des déplacements domicile-travail ;
- observatoires du développement durable lié à la qualité du territoire et du cadre de vie, notamment pour valoriser les espaces naturels et agricoles, la qualité de l'eau, la biodiversité et à la mise en œuvre de la transition énergétique.

L'Etat diffusera de façon plus directe aux agences d'urbanisme les données sans secret statistique et les analyses publiques qu'il produit, notamment celles relatives au logement, aux revenus, à la fiscalité, à l'environnement... Dans le cadre de ces informations à partager, le MLETR collaborera dans ce but avec les différents ministères concernés, notamment le MEDDE, le ministère délégué à la Ville...

**AXE 4 : L'INGENIERIE PARTENARIALE AU SERVICE DES TERRITOIRES.** Les agences d'urbanisme en réseau, contribution à l'**organisation de l'ingénierie territoriale.**

Les agences d'urbanisme en réseau s'impliqueront dans les démarches de mise en réseau des différentes ingénieries publiques, afin de favoriser la complémentarité des compétences et d'offrir un maillage efficace sur l'ensemble de la chaîne des politiques publiques, depuis la planification, en passant par l'aménagement, jusqu'à l'offre de logements, de services et d'équipements, ainsi que la création d'emplois, dans une logique de renouvellement urbain et de transition écologique.

Pour offrir un meilleur maillage du territoire français, l'Etat soutiendra l'élargissement du réseau existant des agences d'urbanisme (notamment en direction des villes moyennes et des territoires périurbains et ruraux) en favorisant :

- les organisations innovantes ;
- la structuration en réseau des agences ;
- et la création d'agences nouvelles dans des territoires d'une échelle suffisante qui en sont dépourvus et dont les collectivités souhaitent mutualiser leurs moyens.

Les agences d'urbanisme en réseau contribueront également aux réflexions d'organisation et de reconnaissance des métiers de l'urbanisme.

#### **AXE 5 : LE RÔLE DES AGENCES DANS LE CADRE EUROPEEN ET INTERNATIONAL.**

La France développe son implication dans les politiques urbaines et territoriales à l'échelle européenne (nouvelle programmation des Fonds structurels, agenda urbain...) et internationale (valorisation de l'expertise urbaine française à l'international, coopération décentralisée, agenda urbain mondial...).

Les agences d'urbanisme en réseau contribueront à la mise en œuvre des volets urbains des Fonds européens et être un relais pour la diffusion des approches urbaines européennes (RFSC, Urbact...). Elles s'attacheront à développer leur internationalisation et à valoriser l'expertise française, à apporter un appui aux projets de création d'agences urbaines partenariales dans le cadre de coopérations, et à contribuer aux débats internationaux sur le développement urbain et territorial.

L'Etat appuiera le développement de l'implication des agences d'urbanisme dans les démarches européennes et transfrontalières, et la constitution d'agences d'urbanisme transfrontalières. Il favorisera l'implication des agences dans la coopération décentralisée sur les questions urbaines et les coopérations, en vue de la création d'agences urbaines dans d'autres pays (notamment les pays en développement).

Enfin, les agences d'urbanisme en réseau contribueront aux débats dans les grandes conférences internationales (COP Climat de 2015, Habitat III en 2016....)

---

**Fait à Paris, le 18 Novembre 2014**

**La Ministre du Logement,  
de l'Egalité des Territoires  
et de la Ruralité**

**Sylvia PINEL**

**Le Président de la Fédération Nationale  
des Agences d'Urbanisme**

**Jean ROTTNER**

---

*Protocole de coopération Etat – FNAU Novembre – page 6*



**Compte rendu d'activité  
2014**

# Les instances délibératives de l'agence d'urbanisme, en 2014

**A**u cours de l'année 2014, les instances de l'agence d'urbanisme ont été réunies selon le calendrier suivant :

- Le 14 janvier 2014 : **Assemblée Générale ordinaire**
- compte rendu d'activité 2013 et programme partenarial de travail 2014
  - vote du budget prévisionnel 2014
- Le 10 juillet 2014 : **Assemblée Générale ordinaire**
- installation des représentants nouvellement élus des membres de l'agence
  - élection des administrateurs
  - élection du Président et du Bureau par le **Conseil d'Administration**
  - élection des deux représentants de l'AURBSE à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
  - rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes arrêtés de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013
  - point d'étape de la réalisation du programme partenarial de travail
- Le 13 novembre 2014 : **Bureau**
- point sur la nouvelle rédaction des statuts de l'association
  - approbation de la Charte de coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine
  - propositions de thématiques pour le programme partenarial de travail
  - point sur l'évolution attendue des recettes et dépenses de l'association
- Le 10 décembre 2014 : **Conseil d'Administration**
- approbation du compte rendu d'activité 2014 et du programme partenarial de travail 2015
  - budget prévisionnel pour 2015 à présenter en Assemblée Générale
- Assemblée Générale ordinaire**
- compte rendu d'activité 2014 et programme partenarial de travail 2015
  - vote du budget prévisionnel 2015
- Assemblée Générale extraordinaire**
- vote sur la nouvelle rédaction des statuts de l'association

# Les missions d'études partenariales réalisées en 2014

## Le mode d'usage de l'espace

### Production d'un document de référence

Après la production de divers documents à partir de la base de données du Mode d'Usage de l'Espace (MUE) l'agence a édité en avril 2014 la première synthèse des travaux sur le MUE sous la forme d'un document d'études : « Construction et évolution des paysages – bassin de vie de Rouen ». Cette publication propose simultanément :

- la méthodologie qui fonde le MUE, ses modes de calcul, les capacités d'analyses offertes et les singularités et complémentarités avec les autres outils utilisés pour le calcul de la consommation d'espace.
- une description de la répartition des usages en 2009, puis l'analyse de leur évolution entre les deux années de référence 1999 et 2009 et enfin, une réflexion sur sa traduction en termes de transformation du paysage du bassin de vie de Rouen. Tous ces éléments sont repris à différentes échelles de territoire à partir de l'interscot, selon les grandes entités de paysages, Vallées de la Seine, des affluents et Plateaux, et selon les périmètres institutionnels des 4 SCoT.

Il s'agit là d'un document de référence dont le contenu à l'échelle de l'interscot ou de chaque SCoT peut être repris par chaque collectivité pour alimenter les mesures des évolutions territoriales. Ces éléments sont pertinents dans le cadre de réflexions spécifiques sur le paysage, la consommation d'espace, les formes urbaines (en préparation d'un projet d'aménagement par exemple) ou bien dans le cadre de l'élaboration d'un document de planification, notamment lors de la phase de diagnostic.

### Évolution de la mise à disposition de la base de données

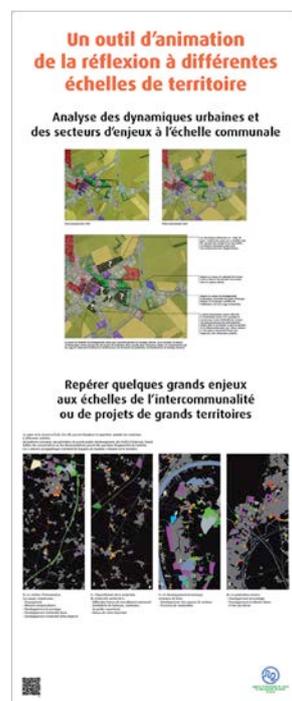
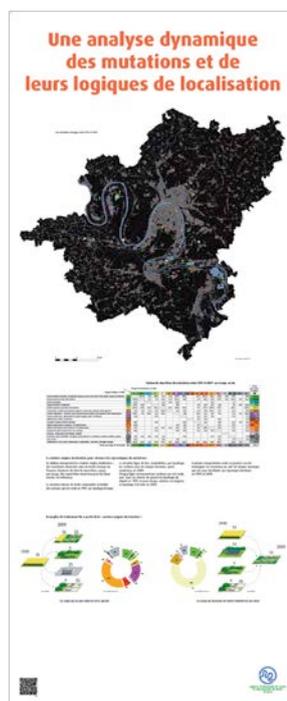
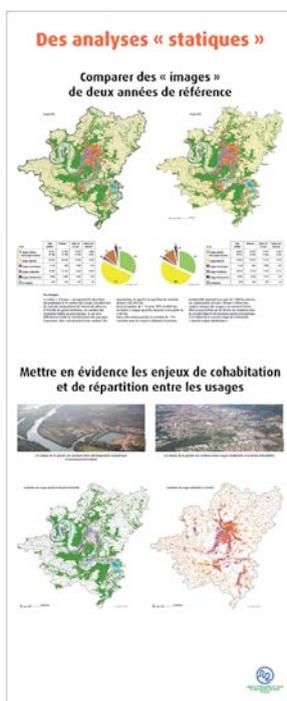
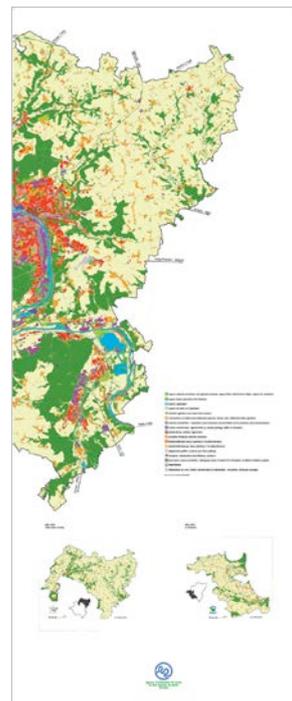
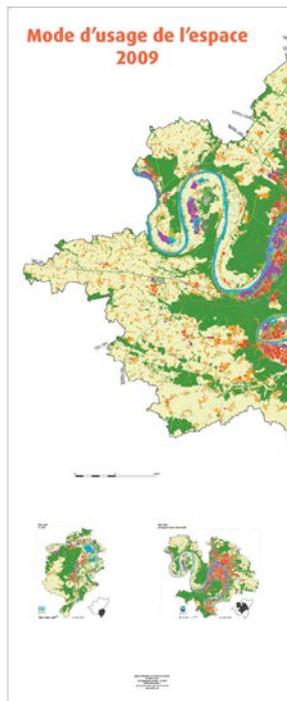
Dans la continuité de ses travaux, l'agence a reconfiguré l'interface de mise à disposition des données sur son site web. La cartographie interactive évolue en proposant désormais d'afficher simultanément les deux années de références à l'écran et en permettant d'accéder à des informations spécifiques selon l'échelle de territoire affichée, grâce à des fiches descriptives. Ainsi, les données sont disponibles pour chaque adhérent et leur téléchargement ne nécessite plus l'emploi d'un code spécifique.

Les cartographies et les exploitations des données sont utilisables directement par les communes, les intercommunalités ou les bureaux d'études qu'elles auront mandatés, permettant ainsi de réaliser les calculs nécessaires à l'analyse de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier, de comprendre les évolutions de la consommation d'espace en général, celle dédiée à la production d'habitat, de pôles d'activité, et d'approcher les notions de renouvellement ou encore de renaturation. Naturellement, l'agence reste à l'écoute des collectivités territoriales pour co-produire ces éléments d'analyse ou en développer des compléments.

### Panneaux d'exposition « Mode d'usage de l'espace et construction des paysages »

L'agence a participé, en tant que membre du Comité d'organisation, au colloque organisé à Rouen par le réseau national « Espace rural-projet spatial ». Avec l'objectif d'en mutualiser la mise à disposition au profit de ses adhérents, elle a produit une exposition en six panneaux qui expliquent ce que sont le MUE et ses diffé-

rentes applications. Ce support peut être utile dans le cadre de travaux sur la consommation d'espace ou lors de l'élaboration d'un document de planification menés par une collectivité, afin d'expliquer aux élus, aux techniciens et aux habitants les phénomènes que l'on cherche à observer et les outils qui peuvent être utilisés à cet effet. L'AURBSE tient ces six panneaux d'exposition à la disposition des collectivités membres.



## **Définition des notions de « consommation », « planification », « d'espace » et de « foncier »**

L'AURBSE a été associée cette année à un groupe de travail réunissant des Personnes Publiques Associées (PPA) à l'invitation de la CCI Régionale de Haute-Normandie, pilote de la démarche.

Cette large association regroupe les représentants locaux de l'État (DREAL et DDTM), les services de la Région Haute-Normandie, ceux des deux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Établissement public foncier de Normandie, les Chambres d'agriculture des deux départements, la SAFER de Haute-Normandie, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, et l'AURH.

La CCI régionale, a sollicité l'agence pour être l'un des animateurs de la réflexion à mener sur l'harmonisation des définitions et des outils utilisés dans le calcul de la consommation et de la programmation d'espace et de foncier. Cette sollicitation était motivée par le constat par différentes personnes publiques de différences de résultats lors de ces calculs, nécessitant d'en comprendre les causes et de rechercher des convergences dans l'utilisation des données.

Ce travail aboutira, début 2015, à la publication d'un document de référence posant un socle de définitions, de méthodes de calcul et d'outils communs à l'ensemble des personnes publiques présentes dans ce groupe de travail. Chaque commune ou intercommunalité désireuse d'élaborer un document de planification pourra s'y référer.

## **Contournement Est de Rouen/Liaison A28-A13**

### **Animation/production de la charte de mise en valeur réciproque**

Après avoir co-produit les axes politiques nécessaires à l'élaboration de la charte de mise en valeur réciproque de l'infrastructure et des territoires, l'agence d'urbanisme a œuvré à la continuité de leurs développements en animant des séminaires techniques en 2014.

Pour mémoire, les axes politiques ont été présentés lors d'un Comité de Pilotage en Préfecture, le 11 décembre 2013, puis complétés de cartographies identifiant et synthétisant les principaux enjeux qui ont été présentés lors d'un Comité des financeurs le 15 mai 2014.

Ces séminaires ont également permis de contribuer à la concertation avec garant, organisée du 2 juin 2014 au 12 juillet 2014, à l'exemple du document support à la réunion de concertation d'Alizay le 2 juillet 2014, réalisé par l'agence.

Les 9 et 18 septembre 2014, deux séminaires techniques ont été organisés par l'agence afin :

- de poursuivre la réalisation d'un document collectif dont le contenu avait pour point de départ les « axes politiques » précédemment évoqués.
- de tenir compte de tous les éléments d'actualisation, et notamment ceux qui ont été portés lors de la concertation, afin de hiérarchiser, de décliner et de localiser les axes retenus.
- de finaliser les productions cartographiques de l'agence sur les différents enjeux identifiés.

Les travaux issus des différents séminaires ont permis de définir collectivement les éléments de diagnostic et d'enjeux pour la mise en synergie des territoires et de l'infrastructure, en abordant simultanément les thèmes de la mobilité, de l'économie, de l'aménagement et du paysage. Ces éléments contribueront à la rédaction de la charte, notamment pour préciser et territorialiser davantage les axes politiques. Ces travaux constitueront par ailleurs le socle sur lequel les démarches territoriales devraient s'engager en 2015 afin de produire les attendus des territoires à intégrer à la rédaction du cahier des charges pour le choix du concessionnaire/maître d'œuvre de l'infrastructure.

Ainsi, pour l'animation des débats techniques et politiques qui ont eu lieu à l'occasion de la vingtaine de réunions organisées en 2014 auxquelles l'agence a participé comme producteur ou co-animateur, elle a réalisé et communiqué, au total, six documents de référence.

## **Animation du groupe technique de suivi de l'interscot**

### **Définition commune de la démarche de suivi et d'évaluation, définition des indicateurs de suivi de l'interscot**

L'agence a animé deux réunions techniques de l'interscot, les 23 mai et 26 septembre.

Une première batterie d'indicateurs de suivi de l'interscot et des SCoT a été définie. Après avoir établi un vocabulaire commun définissant les notions « d'indicateurs », de « suivi » et « d'évaluation », les acteurs de cette démarche ont cadré la méthode de travail en retenant :

- une vingtaine d'indicateurs génériques dits « de contexte », dont l'objectif est de présenter la situation générale dans laquelle les SCoT évoluent. Ces indicateurs de contexte traitent autant de la mobilité, que de l'emploi ou encore de l'agriculture. Ce sont des indicateurs simples qui ne résultent pas de croisement avec d'autres données géographiques.

- une trentaine d'indicateurs dits « de suivi » dont l'objectif est de regarder précisément en fonction des objectifs du SCoT les logiques de répartition des populations, de l'emploi, les liens avec les réseaux de transports collectifs, etc. Ces indicateurs résultent du croisement entre des données statistiques et des données géographiques de localisation (notamment les pôles identifiés et retenus dans les SCoT et leurs fonctions principales).

Le groupe de travail a acté ces indicateurs et la méthodologie de construction. En particulier, il a considéré que la notion d'évaluation était relative à des objectifs de politiques publiques et, par conséquent, inopérante à l'échelle de l'interscot. L'évaluation renvoie à un cadre spécifique propre à chaque SCoT.

### **De la trame verte et bleue à la nature en ville**

L'agence achevait l'année 2013 avec l'approbation par l'ADEME de la méthodologie concernant la démarche « de la trame verte et bleue à la nature en ville ». En 2014, l'AURBSE a rédigé une note méthodologique présentée à l'ensemble des partenaires du groupe technique de suivi de l'interscot. La démarche proposée visait à retenir au moins une commune test pour travailler avec elle au processus d'intégration de la trame verte et bleue et à sa déclinaison en nature en ville dans son projet de territoire. Les critères de choix, ainsi que le rôle des partenaires de l'interscot comme relais auprès des communes, ont été définis collectivement.

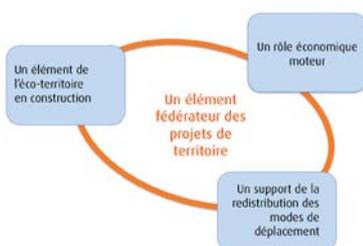
Malgré les relances en groupe de travail, il n'a été fait état d'aucune candidature dans le cadre de cette démarche.

En conséquence, ce projet a été ajourné pour le programme de travail 2015. Il pourrait toutefois être facilement réactivé sur la base de la note méthodologique rédigée par l'AURBSE.

## Formation et expertises

L'agence est intervenue lors des deux séminaires de formation organisés par le centre de valorisation des ressources humaines de l'État, sur le thème suivant : « Paysage et planification de l'urbanisme ». Cette formation a été menée en partenariat avec le CEREMA, le CAUE 76 et la DGALN. Structurée en deux modules de trois jours pour la première fois cette année, la formation a été l'occasion de partager des points de vue, des références et des méthodes de travail avec des experts et les agents de l'État et des collectivités qui composent le public de cette formation.

Des objectifs majeurs à poursuivre



Identification des enjeux de mobilité

- Hiérarchisation des voiries et de leurs usages
- Place des transports collectifs
- Place du transport de marchandises selon les modes
- Localisation des points d'échanges
- Convergence vers la nouvelle gare d'agglomération rive gauche
- De nouvelles fonctionnalités des voies à définir
- De nouveaux parcours à mettre en place selon les espaces desservis



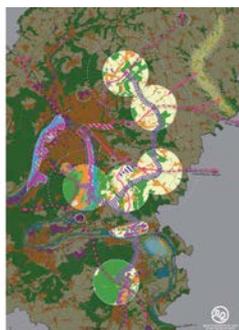
Identification des enjeux d'organisation urbaine

- Organisation des plateaux et des axes pénétrants
- Mutation des espaces, requalification des friches
- Respect des entités naturelles et agricoles
- Anticipation du niveau de développement attendu près des points d'échanges
- Limitation du fractionnement des territoires de vie



Identification des enjeux économiques

- Optimiser l'accessibilité portuaire
- Développer une logistique multimodale
- Un potentiel d'espaces économiques à renouveler
- Un potentiel d'espaces économiques à développer
- Anticiper les impacts sur les espaces économiques, notamment agricoles
- De nouveaux accès pour des sites touristiques dans la « vallée de la Seine »



Identification des enjeux paysagers

- Des ensembles paysagers variés à valoriser et préserver
- De nouveaux points de vue sur le territoire
- Des lisières rurales, des entrées d'agglomération
- Des ensembles naturels à préserver
- Gérer la transformation des paysages agricoles



## L'observation du tissu socio-économique

L'agence a poursuivi la consolidation de son système de bases de données construit au cours des années précédentes. Les données ont été mises à jour grâce à l'intégration des séries les plus récentes, notamment les chiffres de l'Insee 2011 publiés en janvier et juillet 2014, et ceux de l'emploi salarié privé fournis par l'Acoss (Caisse nationale des Urssaf) pour l'année 2013. Ce système de bases de données a également été enrichi d'autres indicateurs, tels que les créations d'entreprises, les revenus et la composition des ménages, leur situation par rapport à l'emploi ou encore leurs conditions de logement. Il forme ainsi un véritable observatoire socio-économique du bassin de vie pouvant être élargi aux 312 communes composant les deux aires urbaines de Rouen et de Louviers ou exploité à des échelles plus ciblées comme l'interscot (230 communes), chaque SCoT, les intercommunalités...

Complété par des données relatives aux habitants, ménages, logements, revenus et prestations sociales, cet observatoire a permis d'éditer, en octobre 2014, un Atlas socio-économique du Bassin de

vie de Rouen. Cet atlas a pour objectif de mettre en lumière un certain nombre de constats sur la base d'indicateurs structurés et suivis dans le temps par l'agence. Chaque carte est accompagnée d'un descriptif des indicateurs utilisés et de leur formule de calcul, le cas échéant.

En complément, ces mêmes indicateurs sont représentés sous forme de graphiques offrant une vue d'ensemble du positionnement de chaque territoire de SCoT, ainsi que des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

La version imprimée de cet atlas présente 53 indicateurs « socle » actualisés à sa date de parution. Les cartes comme les données chiffrées sont dès à présent disponibles sur le site de l'agence d'urbanisme qui procédera aux mises à jour ultérieures, au fur et à mesure de la parution des statistiques annuelles de l'Insee ou d'autres organismes publics.

## **La poursuite du partenariat d'étude avec l'Insee sur le développement économique**

Dans le prolongement du partenariat engagé fin 2011 sur les perspectives d'évolutions démographiques du bassin de vie de Rouen, ainsi que des dixièmes Rencontre(s) de l'agence sur le thème « diversité du tissu économique et dynamiques de la métropolisation » en septembre 2013, l'agence d'urbanisme et l'Insee ont renouvelé leur partenariat d'études sur les thématiques économiques. Les objectifs et les premiers éléments de méthode de cette étude, qui sera conduite en 2015 (cf. rubrique programme partenarial de travail), ont déjà été en grande partie définis.

Par ailleurs, l'AURBSE a participé, en partenariat avec l'Insee, le Grand Port Maritime de Rouen, HAROPA et l'AURH à la réalisation de la publication : « Des conditions d'emploi favorables pour les 18 000 salariés du complexe industrialo-portuaire de Rouen » mise en ligne en octobre 2014.

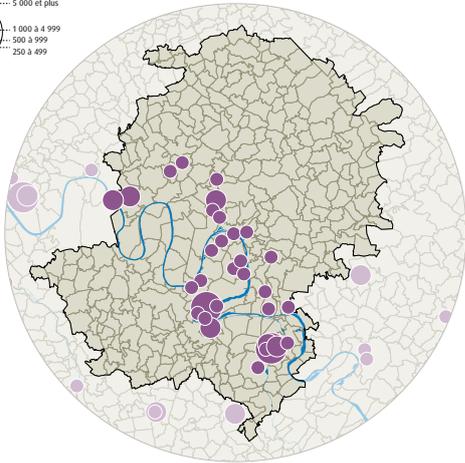
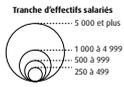
## **L'approfondissement des dynamiques de la métropolisation**

Dans la continuité des Rencontre(s) organisées par l'agence, le 23 septembre 2013, sur le thème « diversité du tissu économique et dynamiques de la métropolisation » dans le bassin de vie de Rouen, des analyses spécifiques ont été conduites afin d'approfondir trois axes de réflexion.

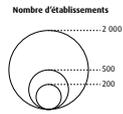
Le premier axe visait à parfaire la connaissance du tissu économique du bassin de vie de Rouen. Il a donné lieu à une cartographie des emplois et des établissements à plusieurs échelles (bassin de vie, région, France), déclinée par secteurs d'activités. La répartition de l'emploi entre la sphère présente et la sphère non présente, ainsi qu'entre les statuts d'indépendants et de salariés a été également étudiée. L'évolution de ces différents types d'emplois au cours des dernières années a été analysée afin de faire apparaître les évolutions conjoncturelles ou plus structurelles.

Un deuxième axe avait pour objet d'évaluer le positionnement métropolitain du bassin de vie au regard d'une série d'indicateurs avancés, tels que les fonctions exercées par les actifs, les emplois de cadres des fonctions métropolitaines et les activités tertiaires présentes dans le tissu économique.

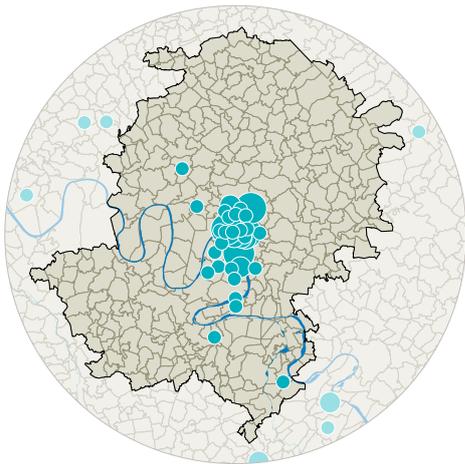
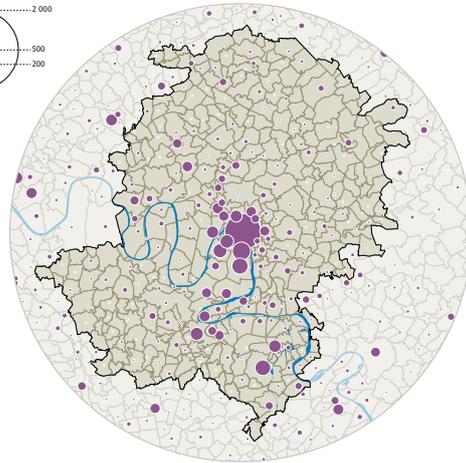
## Taille des établissements de 250 salariés et plus en 2011



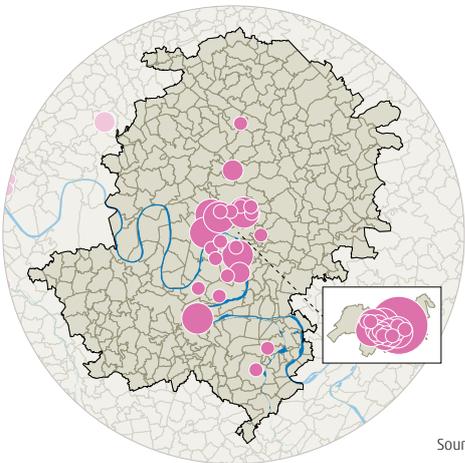
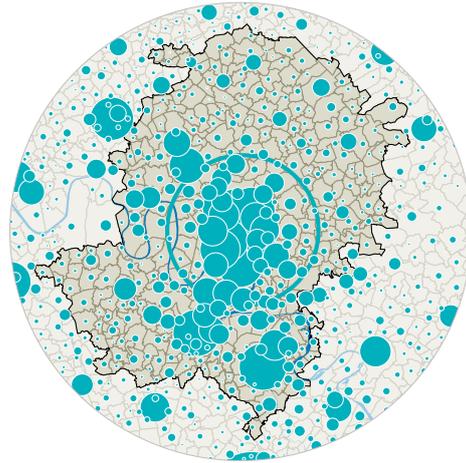
## Nombre d'établissements de moins de 250 salariés en 2011



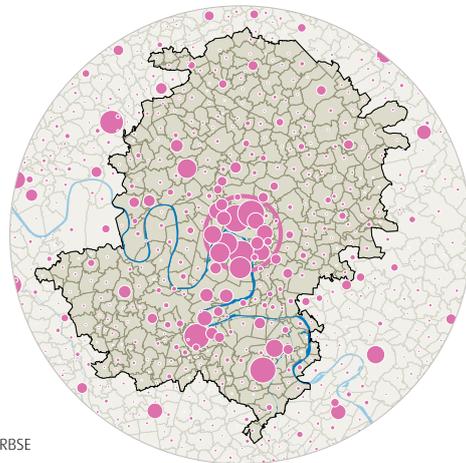
### Industrie



### Tertiaire marchand



### Tertiaire non marchand



Sources : Insee, Sirene 2011 - AURBSE

Les forces et les faiblesses de Rouen ont été mises en évidence, de même que les tendances suivies par ces indicateurs.

Le troisième axe de réflexion portait sur les leviers susceptibles d'être activés pour renforcer le processus de métropolisation dans le bassin de vie. Il est par exemple possible de favoriser la création ou le renforcement d'entreprises, d'attirer les centres de décision, ou encore de faire évoluer les niveaux de formation (et donc les catégories socio-professionnelles) de la population active. La composition du tissu économique a été plus particulièrement approfondie, ce qui a permis d'identifier les activités porteuses comme les activités plus en difficultés sur lesquelles le bassin de vie est actuellement positionné.

En lien avec le développement économique, l'agence a poursuivi, en 2014, sa veille pour mettre à jour les chiffres des effectifs d'étudiants à l'échelle nationale, actualiser la connaissance du tissu des établissements d'enseignement supérieur, compléter le panorama des réseaux de filières existant au sein de la vallée de la Seine...

Elle a également analysé plus précisément le niveau de diplômes de la population du bassin de vie en le comparant au niveau observé dans des aires urbaines de taille similaire.

Les exploitations de ces bases de données n'ont pas donné lieu à une publication spécifique en 2014. Toutefois, une analyse focalisée sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, a été présentée à ses services en vue de définir de futures pistes de travail et d'alimenter, ponctuellement, l'actualisation de la stratégie de développement économique.

Plus généralement, l'ensemble des éléments produits a permis d'enrichir la « bibliothèque d'analyses et de cartes » déjà constituée par l'agence, qui peut être mobilisée pour répondre rapidement aux demandes des adhérents ou envisager avec eux un prolongement plus spécifique de certaines analyses.

## **L'analyse des marchés fonciers et immobiliers**

L'agence a participé aux groupes de travail sur le foncier économique et l'immobilier d'entreprise, associant la Métropole Rouen Normandie et ses partenaires.

Dans le cadre du groupe Immobilier, elle a engagé une nouvelle démarche avec la CREA, la CCI de Rouen et Rouen Normandy Invest, qui doit déboucher sur une étude de programmation de l'offre de bureaux d'ici à la mise en service de la nouvelle gare d'agglomération.

En 2014, l'agence a apporté une première contribution à ce travail partenarial en réalisant l'étude des « facteurs de dynamisation du marché des bureaux à Rouen vus par les professionnels ».

Ce travail confié à l'AURBSE avait pour objectif de mettre en évidence la chaîne de décisions des acteurs du marché des bureaux et de comprendre le processus de montage d'une opération, afin d'identifier les facteurs de nature à freiner les initiatives des professionnels dans l'agglomération rouennaise. Pour ce faire, l'agence a rencontré une trentaine d'acteurs locaux et nationaux représentatifs de l'ensemble des maillons de la chaîne immobilière (promoteurs, investisseurs et utilisateurs, mais aussi aménageurs, banques, entreprises de construction et agences de développement).

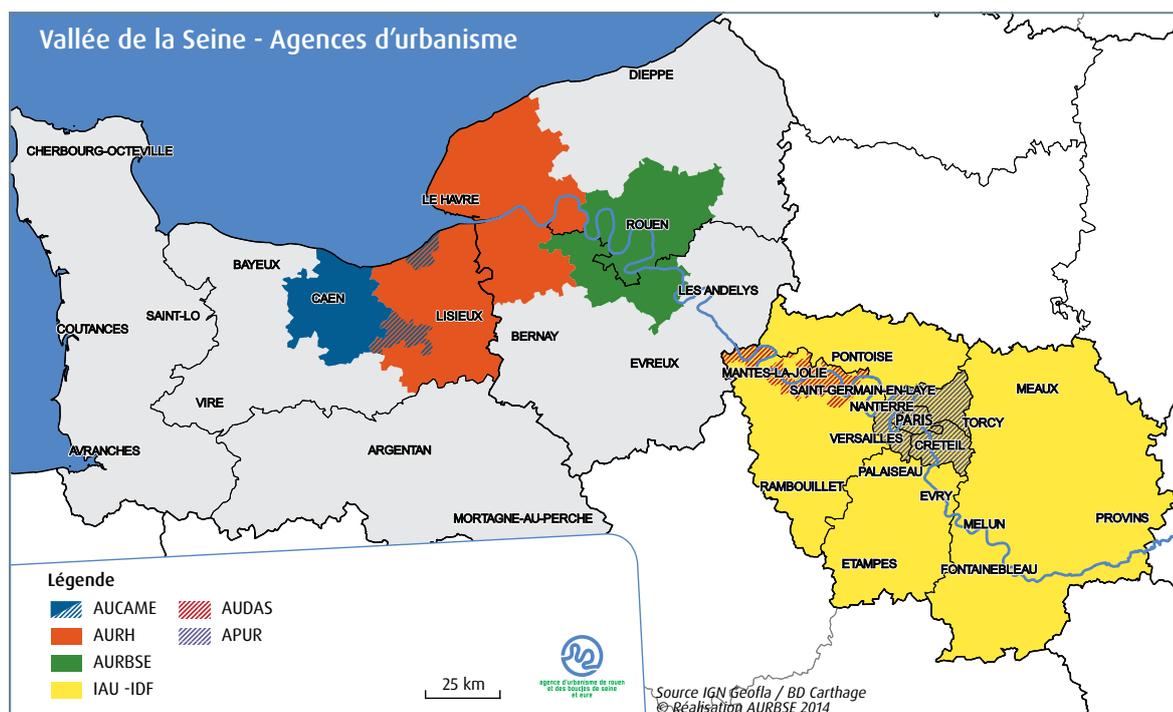
Les témoignages recueillis sont synthétisés ou directement cités dans l'étude. Ils permettent d'approfondir les déterminants de la situation actuelle du marché rouennais (déficit d'offre neuve, absence de « profondeur », faiblesse des loyers...) et de faire apparaître les critères utilisés par les acteurs pour étudier une agglomération, évaluer l'opportunité et la rentabilité d'une opération ou encore s'assurer de l'engagement des partenaires pour sécuriser leur investissement. Il en ressort un certain nombre de conditions de réussite des opérations de bureaux, correspondant à autant de solutions applicables, telles que la création

d'un quartier d'affaires clairement identifié, la constitution d'aménités urbaines de haute qualité, le rééchelonnement des loyers en fonction du niveau de gamme de l'offre, l'organisation de la vacance dans le parc obsolète, la mise en place de garanties ponctuelles incitant les acteurs à prendre des risques... L'étude comprend également un schéma du processus de montage d'une opération de bureaux, qui montre les différents points de blocage sur lesquels peut intervenir la puissance publique.

## La Charte de coopération des six agences d'urbanisme de la « Vallée de la Seine »

Le réseau des 6 agences d'urbanisme a contribué à l'animation des colloques du Havre (2010), de Rouen (2011), de Paris (2012) et de Caen (2013) et publié plusieurs documents de synthèse à l'échelle de la Vallée de la Seine. Afin de formaliser cette coopération, une Charte a été signée le 17 novembre 2014, par les Présidents et Présidentes des 6 agences. Avec ce document, les agences se sont engagées à approfondir la connaissance du territoire, à diffuser cette connaissance auprès de leurs membres, à accompagner ceux qui souhaitent agir au service du projet et à organiser, annuellement, une rencontre de leurs partenaires à l'appui d'un projet précis.

La signature de cette charte répond ainsi aux attentes de l'État, exprimées par le délégué interministériel François PHILIZOT et formulées dans l'avant-projet de Schéma stratégique de la vallée de la Seine, rendu public au mois de novembre, qui préconise « d'inscrire clairement dans la relation entre l'État, les Régions et les agences d'urbanisme franciliennes et normandes un travail collectif sur la vallée de la Seine, sur le fondement d'un programme d'études construit en commun avec elles ». Cette action relève du Contrat de Plan Inter-régional (CPIER) de la Vallée de la Seine.



## Enquête en gare de Rouen Rive-Droite

À l'appui du projet de nouvelle gare à Rouen, l'agence participe à différents groupes de travail techniques territoriaux à la fois sur les dimensions économiques et urbaines du projet et sur la dimension ferroviaire.

L'AURBSE est également membre du comité de pilotage territorial réuni à l'initiative de la métropole Rouen Normandie, la Région Haute-Normandie et l'État.

À ce titre, l'agence d'urbanisme a réalisé, en 2014, une « Enquête auprès des usagers de la gare de Rouen Rive-Droite ». L'enquête s'est déroulée sur site durant trois jours, du 2 au 4 octobre, en retenant les principes méthodologiques de l'enquête précédente datant de 2007, et cela sur la base d'un questionnaire défini et élaboré conjointement avec les partenaires (CREA, Région et État) dont le contenu a été validé durant le mois de mai 2014. Le bureau d'études AlyceSofreco, spécialisé dans le recueil et le traitement de données d'enquêtes dans les domaines des transports et des déplacements, a été retenu pour administrer le questionnaire et réaliser les premières exploitations. Un rapport d'exploitation reposant sur des premiers tris à plat a été transmis à la fin de l'année. La base de données complète a été mise en forme et sera exploitée par l'agence. Ces résultats viendront alimenter le modèle multimodal dans le cadre de l'étude sur l'accessibilité de la nouvelle gare de Rouen, pilotée par la Métropole.

Le décompte du nombre d'usagers de la gare de Rouen montre une progression moyenne d'environ 3,7 %. Plus de 101 100 personnes ont été comptées en 2014. Comme en 2007, la plus forte fréquentation de la gare est relevée le vendredi avec 43 700 personnes, puis le jeudi avec 35 400 et le samedi avec 22 000 personnes. Cependant, on constate que la plus forte progression de la fréquentation a lieu le jeudi (+5 %).

9 800 personnes, soit près de 10 % des présents en gare, ont été interrogées. Les premiers résultats montrent que les usagers de la gare sont majoritairement des habitués puisque 27 % des personnes présentes en gare n'y viennent qu'exceptionnellement.

L'exploitation plus approfondie des résultats permettra de préciser différents points comme les modes d'accès en gare, les origines et destinations privilégiées des voyageurs ou les chaînes de déplacements de ceux-ci.



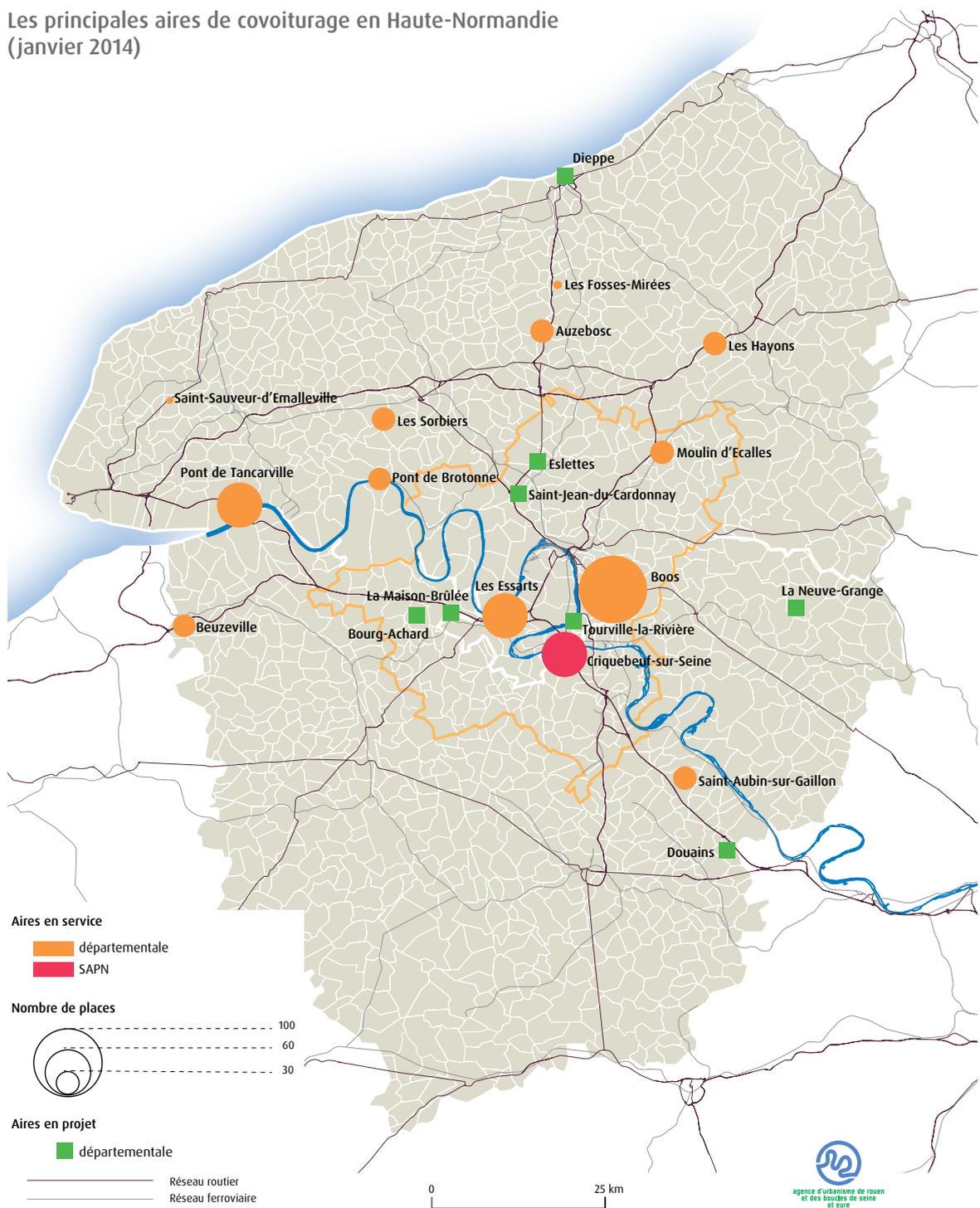
## Covoiturer : une pratique de déplacement qui dépasse les limites du bassin de vie de Rouen

L'AURBSE a conduit plusieurs enquêtes sur le covoiturage. L'étude spécifique, dont l'infolio #6 rend compte, a permis de souligner que le covoiturage est une pratique qui commence à s'installer dans la panoplie des modes de déplacement des habitants du bassin de vie de Rouen.

Afin d'appréhender concrètement le covoiturage, le travail de terrain a été mené sur deux aires, l'une totalement spontanée à La Maison-Brûlée et l'autre, tout d'abord spontanée puis aménagée à

Criquebeuf-sur-Seine. Les principaux enseignements révèlent pour les covoitureurs enquêtés une pratique installée, motivée par le relationnel et adaptée à des trajets relativement longs. Les initiatives publiques, qu'il s'agisse de mettre à disposition un site internet, d'encourager les plans de déplacements d'entreprises ou d'aménager des aires de covoiturage permettent de structurer un peu plus cette pratique encore en évolution.

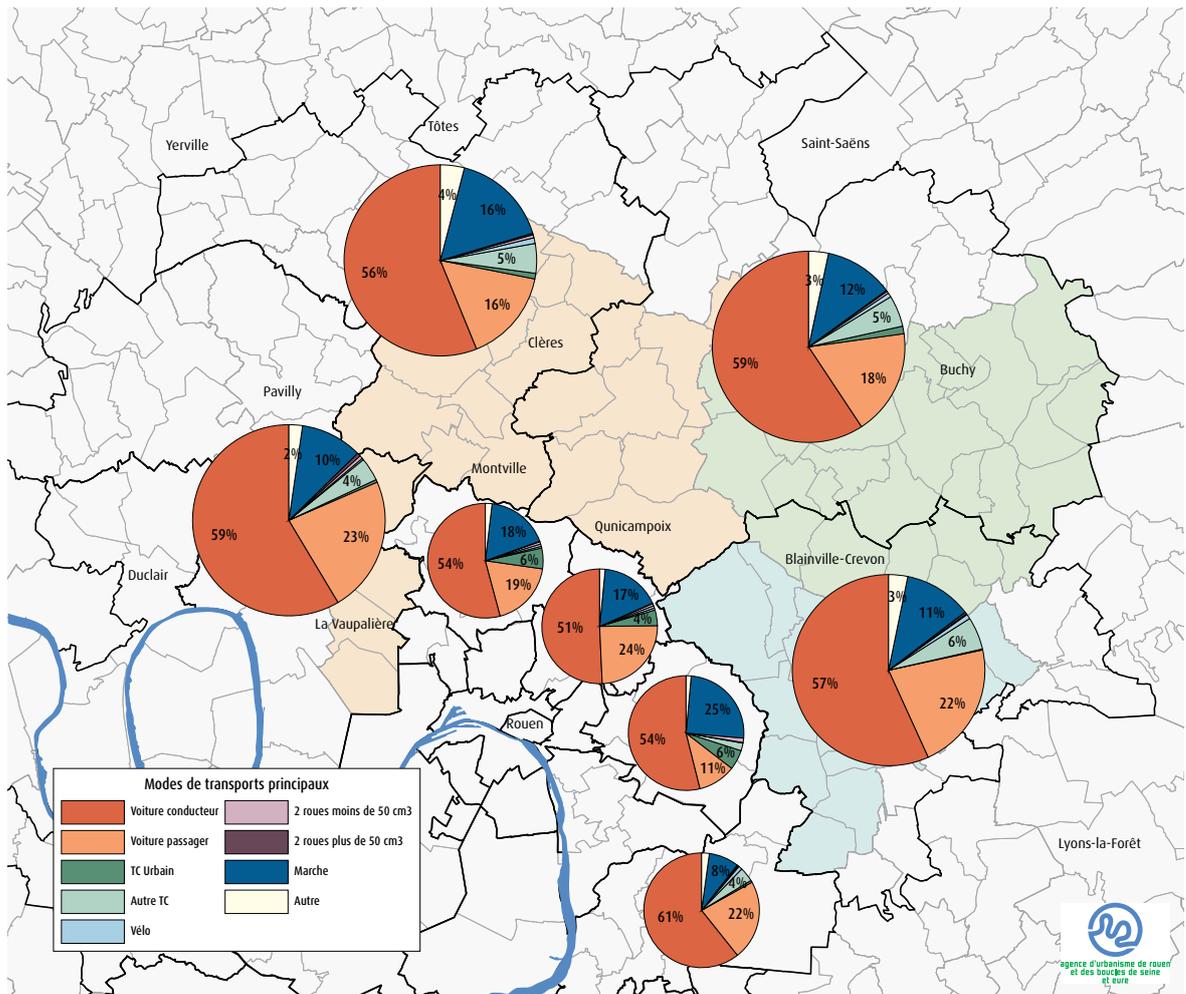
### Les principales aires de covoiturage en Haute-Normandie (janvier 2014)



# Les objectifs d'une mobilité durable

En 2014, l'agence a mobilisé les différentes études, enquêtes et analyses conduites depuis sa création en 2010 (la mobilité des habitants périurbains, les usagers des gares régionales, l'Enquête Ménages Déplacements, les déplacements dans le Pôle métropolitain CREA Seine-Eure...) à des fins pédagogiques. Ce travail constitue une synthèse analytique et documentaire sur la question des déplacements dans le bassin de vie de Rouen. Il présente aussi des solutions mises en place dans les métropoles et villes françaises, pour promouvoir des modes de transports et d'usages des espaces publics plus durables en termes d'environnement et de qualité de vie en ville. Ces éléments de diagnostic ouvrant des pistes de solutions de mobilité ont été utilisés pour l'animation de la réunion de présentation du Schéma Local de Déplacements du Pays entre Seine et Bray et ont alimenté l'ouvrage collectif sur le fait métropolitain réalisé par l'agence.

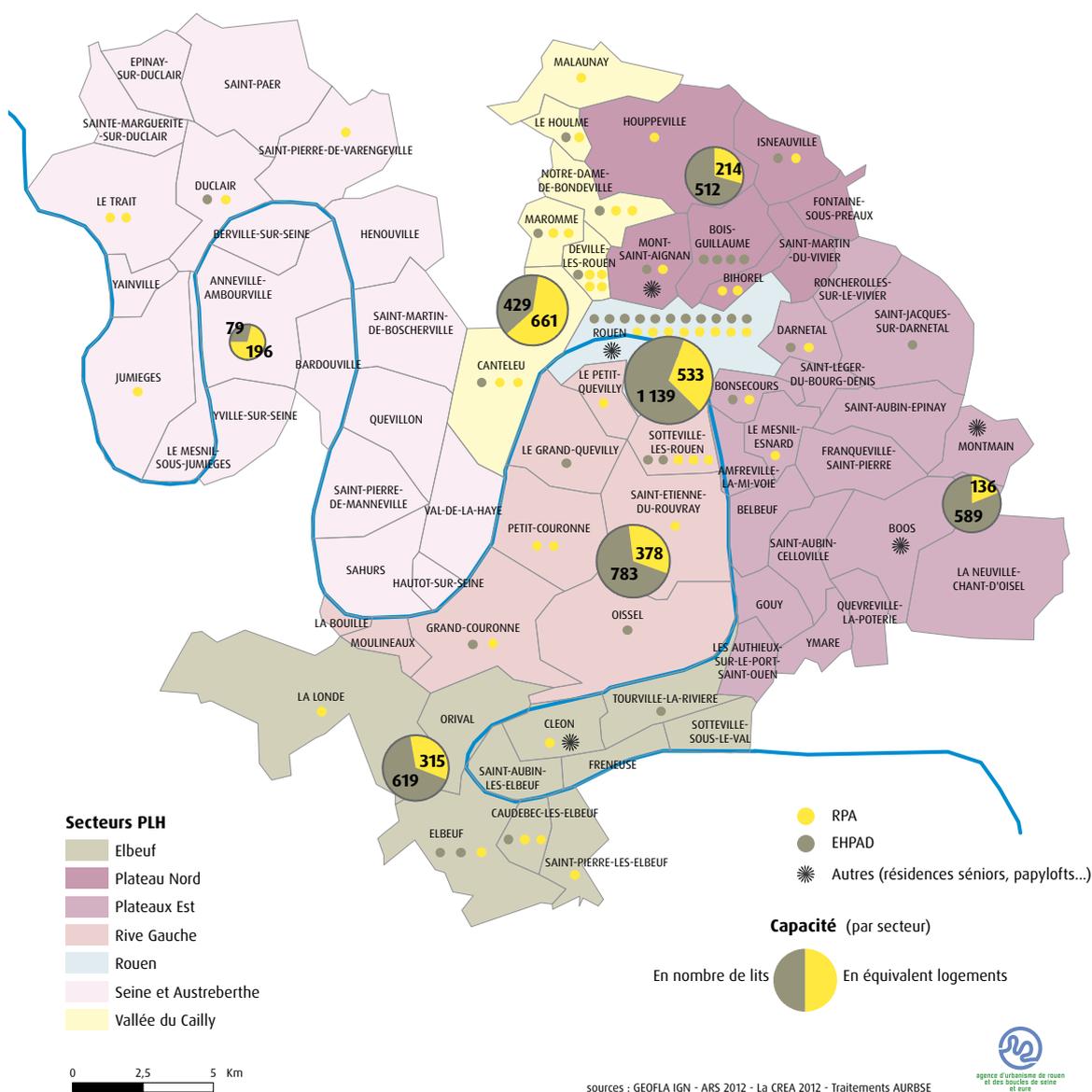
## Les modes de déplacements



# Besoins actuels et à venir des seniors en matière d'habitat dans la CREA

L'étude engagée en 2013 avait pour objet d'améliorer la connaissance de la situation des seniors vivant dans la CREA et de leurs attentes en matière d'habitat, d'« objectiver » les besoins en logements à l'aune des évolutions sociodémographiques attendues, et de proposer des pistes de solutions à partir d'une approche spatiale fine, tenant compte de la diversité des secteurs géographiques de la CREA.

La CREA : Offre dédiée aux personnes âgées en logements autonomes et établissements d'hébergement



La première partie de l'étude livrée fin 2013 a restitué le diagnostic. Celui-ci s'appuyait sur des données statistiques (situation actuelle, évolutions récentes et perspectives démographiques) complétées de dires d'experts (entretiens avec les acteurs locaux, ateliers de travail) qui ont permis d'affiner la connaissance de la situation des seniors dans l'agglomération et de partager/compléter les principaux enseignements du diagnostic.

La deuxième partie, finalisée en avril 2014, a mis en évidence les principaux enjeux liés à l'habitat des seniors dans la CREA, les défis à relever dans les prochaines années et les axes devant guider l'intervention des acteurs du territoire pour permettre aux ménages âgés de vivre dans le logement de leur choix et selon leurs besoins. Elle comprend des pistes d'actions - circonscrites au domaine de l'habitat - organisées selon les axes d'intervention précédemment identifiés.

Une synthèse des spécificités et préconisations propres aux différents secteurs de la CREA a fait l'objet de fiches séparées annexées au document restituant l'étude.

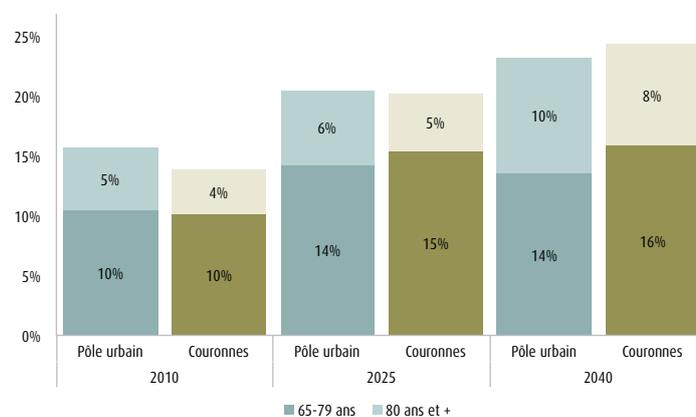
Au-delà de la seule question du logement, cette étude a permis de sensibiliser les élus sur l'intérêt d'une réflexion plus large, sur la prise en compte du vieillissement démographique dans une perspective d'appréhension de l'ensemble des évolutions sociétales associées à ce phénomène.

## Rencontre(s) # 12 : « Vieillesse de la population, modes de vie et aménagement des territoires »

Sous ce titre, l'agence a souhaité aborder l'un des principaux sujets d'intérêt des élus, tout en élargissant l'angle d'approche.

Au-delà des questions de prise en charge de la dépendance et de réalisation de produits d'habitat spécifiques, le vieillissement démographique interpelle également les pratiques quotidiennes des habitants, les rapports intergénérationnels, comme les modes d'organisation et de développement des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. En outre, les évolutions démographiques liées à la longévité ne sont que trop rarement abordées comme un possible facteur de développement local.

Aire métropolitaine rouennaise : évolution de la part des 65 ans et plus dans la population en 2010, 2025 et 2040 par cœur urbain/couronne



Source : AURBSE - INSEE

La Rencontre(s) du 16 octobre 2014 avait pour objet de faire évoluer ces schémas, d'élargir l'échelle de réflexion comme les points de vue.

Les débats se sont ouverts sur une présentation par l'agence de données-clés concernant les évolutions démographiques constatées et à venir dans le bassin de vie de Rouen, et attirant l'attention sur quelques-uns des défis posés par ce phénomène et les nécessaires adaptations des territoires au vieillissement (habitat, déplacements, espace public, aménagement...).

Hélène Xuan, déléguée générale de la Chaire Transitions démographiques, Transitions économiques à la Fondation du Risque, est venue apporter un éclairage complémentaire, plus axé sur les conséquences socio-économiques du vieillissement de la population : des opportunités certes, notamment par la « silver economy », secteur d'innovation et de croissance possible d'ici à 2030, mais des nécessités aussi, celles d'une analyse générationnelle pour repenser certains de nos modèles de protection sociale, de retraite, de travail, ou de transmission du patrimoine. La richesse du sujet a favorisé des échanges fournis sur les multiples facettes de ce sujet dont sont ressortis, à l'échelle des politiques locales, des préoccupations d'aménagement des territoires, en lien notamment avec les choix résidentiels des futurs seniors ou la mobilité des habitants des communes périurbaines.

## **Étude de définition de scénarios prospectifs pour le développement durable de la Vallée de la Seine**

En 2013, la DREAL Haute-Normandie initiait avec les partenaires institutionnels locaux, un travail d'élaboration de scénarios prospectifs autour de la notion d'attractivité dans le cadre d'un développement durable exemplaire de la vallée de la Seine.

Cette mission confiée au cabinet Stratys était pilotée par un groupe de prospective réunissant la CCI Régionale de Haute-Normandie, l'Insee Haute-Normandie, la Région Haute-Normandie, l'université de Rouen, les DREAL de Haute et Basse-Normandie, les DDTM de l'Eure et de Seine-Maritime, les agences d'urbanisme de Rouen et du Havre.

Les acteurs locaux se sont réunis au cours de l'année 2013, au sein d'ateliers alimentant les différentes phases de la démarche, depuis l'identification et la caractérisation des variables de changements jusqu'à la construction des scénarios et stratégies prospectives.

Les premières phases de l'étude ont conduit à la construction de trois scénarios et de cinq stratégies. Les scénarios (Résilience sociale et Récession économique, Citoyen du Monde & Régulation publique, Grande Europe et Progrès technique) décrivent le contexte général et territorial dans lequel les acteurs publics de la Vallée de la Seine pourraient avoir à intervenir. Les stratégies exploratoires (Autonomies des individus et des territoires, Vitrine, Renouveau, World Company, Diète) présentent les interventions possibles de ces acteurs. Elles ont été déclinées et explicitées de plusieurs manières, en particulier une note politique, le détail des hypothèses associées et une cartographie schématique. Le croisement scénarios/stratégies a ensuite permis l'ébauche de futurs possibles, dont l'appréciation des impacts (positifs ou négatifs) peut amener par la suite à la définition de stratégies composites.

Une quantification en termes de démographie et d'emploi est venue compléter courant 2014 la description et l'évaluation de ces futurs possibles. Des éléments méthodologiques de passage de la prospective à la stratégie ont également permis de concrétiser l'exercice.

Ces résultats pourront alimenter les réflexions autour du Schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la vallée de la Seine, celles menées dans le cadre de l'élaboration de SCoT ou de la modélisation d'infrastructures (LNPN).

## www.aurbse.org : plateforme de ressources territoriales sur l'urbanisme

Depuis sa création en 2010, le site internet de l'agence s'enrichit de fonctionnalités éditoriales et documentaires qui permettent de capitaliser et de diffuser en continu de l'information sur l'urbanisme dans le bassin de vie de Rouen et à l'échelle nationale.

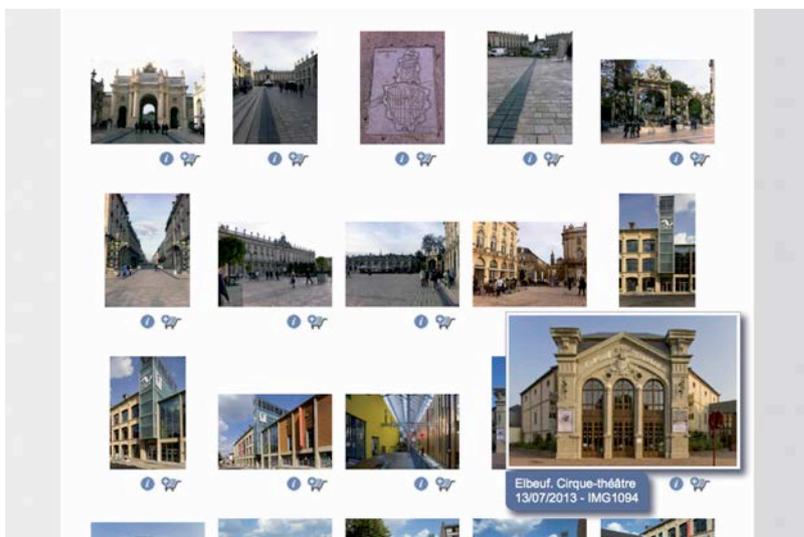
Pour cela, une veille documentaire est effectuée au quotidien par le pôle ressources qui sert à alimenter les études de l'agence d'urbanisme et les réflexions de ses partenaires.

Cette veille quotidienne donne lieu à plusieurs productions et outils documentaires :

- la base documentaire en ligne, qui propose le référencement en 2014 de près de 2 000 ouvrages et rapports sur support papier et numérique, 1 300 photographies (sur un fonds d'environ 5 000), 60 cartes, 35 fichiers multimédias et 130 références de sites Internet ;
- le référencement et la mise en ligne des 81 publications de l'agence d'urbanisme diffusées depuis 2010 ;
- l'infolettre mensuelle : 26 infolettres ont été adressées depuis 2012. En 2014, 856 abonnés reçoivent cette lettre d'information ;
- la revue de presse quotidienne : destinée aux partenaires de l'agence, cette revue d'actualité du web et de la presse quotidienne est envoyée en 2014 à 126 abonnés ;
- l'extranet : 149 personnes bénéficient en 2014 d'un accès à cet espace partenarial. Il permet notamment d'accéder au téléchargement des documents référencés dans la base documentaire, d'obtenir les photographies en haute définition et d'effectuer des recherches d'articles dans la base de revues de presse ;
- des fonds spécifiques : un fonds numérisé de documents d'urbanisme intercommunaux (schéma directeur, cartes, etc.) et un fonds numérisé de 100 études sur le projet de nouvelle gare d'agglomération.

### Un nouveau service en ligne : une photothèque

En octobre 2014, le portail documentaire s'est enrichi d'une photothèque en ligne qui propose un catalogue de près de 5 000 clichés sur le bassin de vie de Rouen. L'ensemble de ces photographies sont référencées, indexées et mises en ligne sur une même interface. Un moteur de recherche permet de retrouver les photographies par mots-clés et une carte interactive géolocalise certaines d'entre elles pour faciliter la recherche



par lieux géographiques. Pour des raisons de droits, les fichiers haute-définition ne sont accessibles qu'aux partenaires de l'agence sur l'extranet.

Le principe technique étant désormais fonctionnel, l'alimentation va donc se poursuivre en 2015. En vue de devenir une véritable photothèque partenariale, des fonds photo appartenant à d'autres organismes partenaires de l'agence pourraient être intégrés pour compléter l'offre iconographique proposée sur ce portail.

## Communication et Internet

Le site Internet de l'AURBSE se décompose en deux sous-domaines :

- aurbse.org, le site « éditorial », qui propose des actualités sur la vie de l'agence et de ses partenaires et la description des grandes thématiques d'études. Ce site a enregistré en 2014 près de 6 200 visites pour 21 000 pages vues ;
- Internet.aurbse.org, le portail documentaire, sur lequel sont notamment disponibles les études de l'agence. Les notices documentaires sont bien référencées dans les moteurs de recherche, ce qui a apporté au site près de 5 900 visiteurs pour près de 18 000 pages vues.

Les publications les plus téléchargées cette année sont « Construction et évolution des paysages. Bassin de vie de Rouen », « Covoiturer : une pratique de déplacement qui dépasse les limites du bassin de vie de Rouen » et « Atlas socio-économique. Bassin de vie de Rouen »

Les articles d'actualité les plus consultés sont : « La loi "Lebranchu" est promulguée. La CREA devient une métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 », « Le projet de loi ALUR conforte les missions des agences d'urbanisme » et « Étude des mobilités à l'échelle du bassin de vie de Rouen »

## Partenariats et réseaux

L'agence apporte une assistance au CAUE 27 pour la mise en place de son système d'information et la gestion de sa documentation

Le pôle ressources de l'agence a poursuivi son investissement dans le réseau de la FNAU par l'alimentation du portail « scoop it » des études des agences d'urbanisme. Par ailleurs, l'AURBSE a participé à l'animation du stand documentaire de la 35<sup>e</sup> Rencontre des agences d'urbanisme qui s'est tenue à Paris les 17 et 18 novembre sur le thème du « Bien commun territorial ». À cette occasion, une sélection d'études d'agences a été proposée sur « scoop it » selon les trois thèmes du colloque : espaces publics, patrimoine, énergie.

Le pôle ressources participe également au réseau des documentalistes hauts-normands (GIDEHN) notamment par le travail de rénovation du site Internet et de constitution d'un forum d'échange entre les documentalistes régionaux.

L'AG annuelle de l'association s'est tenue à l'agence le 10 janvier et a été l'occasion pour elle de présenter son pôle ressources et le portail documentaire. Une autre réunion du réseau s'est déroulée à l'École de Management de Normandie au Havre le 1<sup>er</sup> octobre.

# Les publications 2014

## **Rencontre(s) #11 : 21 novembre 2013. Éléments structurants de l'interscot, interfaces et polarités**

47 p., phot., ill.

Les 11<sup>e</sup> Rencontre(s) de l'agence d'urbanisme ont accueilli M. Gilles Vexlard, paysagiste, enseignant à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles et lauréat du grand prix national du paysage en 2009, afin de témoigner de son expérience et de ses réflexions. Pour lancer les travaux de la matinée, l'agence a présenté des éléments d'analyse à l'échelle de l'interscot, qui révèlent l'existence de lieux d'enjeux économiques, de déplacements, d'aménagements... faisant le lien entre des territoires institutionnels. Ces lieux nommés « interfaces » peuvent être fédérés par un projet de plus grande taille, comme le contournement Est de Rouen, ou de plus grande intensité comme la nouvelle gare d'agglomération. Dans ce cadre, l'approche par le paysage est fondamentale, car elle illustre la dimension globale du projet, non pas comme une somme de petits projets indépendants, mais comme un ensemble qui doit trouver une cohérence. Gilles VEXLARD prolonge cette réflexion en prenant appui sur des éléments théoriques et artistiques qui fondent son approche du paysage. Il témoigne de son expérience sur la base d'éléments pragmatiques et des projets achevés dont il a été le maître d'œuvre. En présentant quelques-uns de ses travaux, il insiste sur la nécessité de « faire projet », notamment pour aborder les grandes échelles de territoire.



## Covoiturer : une pratique de déplacement qui dépasse les limites du bassin de vie de Rouen

Infolio N°6.- 8 p., cartes, graph.

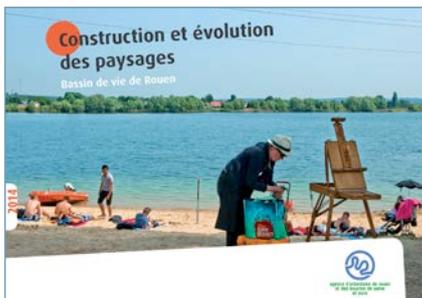
Le covoiturage commence à s'installer dans la panoplie des modes de déplacement des habitants du bassin de vie de Rouen. Ce constat ressort de l'exploitation de plusieurs sources de données locales dont dispose l'agence d'urbanisme. Dès 2007, l'Enquête Ménages Déplacements faisait apparaître que 7 % des personnes interrogées déclaraient pratiquer régulièrement le covoiturage pour les déplacements domicile-travail. Dans le cadre de son programme partenarial de travail, l'agence d'urbanisme a conduit plusieurs enquêtes. Une enquête spécifique aux habitants des espaces périurbains réalisée en 2011 a révélé que 28 % des répondants avaient déjà pratiqué le covoiturage pour effectuer leur déplacement le plus fréquent. Un travail de terrain a été mené en deux étapes en début et fin d'année 2013 sur deux aires de covoiturage sélectionnées, l'une totalement spontanée à La Maison-Brûlée et l'autre tout d'abord spontanée puis aménagée à Criquebeuf-sur-Seine, afin de mieux appréhender concrètement le phénomène. La mise en relation de toutes ces sources d'informations, auxquelles il convient d'ajouter les statistiques relatives aux sites Internet que gère le Conseil général de Seine-Maritime, montre que le covoiturage peut être considéré comme une pratique de déplacement en cours d'appropriation et dotée d'un réel potentiel de réduction de l'autosolisme dans le bassin de vie de Rouen.



## Construction et évolution des paysages Bassin de vie de Rouen

64 p., cartes, graph., tabl.

En considérant le paysage comme la résultante des interactions de l'homme avec son environnement, l'étude de l'évolution des paysages renvoie à l'étude de l'évolution des modes d'usages de l'espace qui les composent, et réciproquement. Cette synthèse propose donc simultanément une description de la répartition des usages en 2009, puis l'analyse de leur évolution entre deux années de références 1999 et 2009 et enfin, une réflexion sur sa traduction en termes de transformation du paysage du territoire d'étude. Dans un premier temps, elle pose les méthodes de travail, de la photo-interprétation aux traitements statistiques. Elle précise les limites et les développements possibles de l'outil, tout en cadrant son utilisation ou les croisements possibles avec d'autres données. Dans un second temps, cette synthèse propose une lecture globale de l'espace de l'interscot fondé sur les trois grandes entités de paysage que sont la vallée de la Seine, les vallées des affluents et les plateaux. Dans un troisième temps, l'analyse et les réflexions sont portées spécifiquement sur les espaces couverts par les 4 SCOT de la CASE, de la CREA, du Pays entre Seine et Bray et du Pays du Roumois.



## Les besoins actuels et à venir des seniors en matière d'habitat dans la CREA. Diagnostic et propositions de pistes d'action - Synthèses par secteurs PLH

2 vol.- 77 p. + 28 p., cartes, tabl., graph.

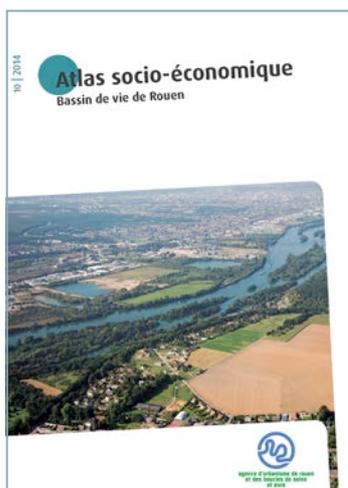
Cette étude a pour ambition d'« objectiver » les besoins des personnes âgées à l'aune des évolutions socio-démographiques à partir d'une approche spatiale affinée, pour tenir compte de la diversité des territoires de la CREA et de ses interactions avec les territoires voisins. Il s'agit en particulier d'améliorer la connaissance des situations actuelles des seniors et de se donner les moyens d'anticiper les besoins à venir. Le présent document se compose d'un diagnostic sur la situation des seniors de la CREA dans leur logement, remis en perspective des évolutions démographiques proposées par l'INSEE à l'horizon 2040 dans le cadre d'une étude spécifique menée par l'agence d'urbanisme en 2010. La seconde partie du document propose quatre axes, déclinés en propositions d'actions dans le cadre des politiques du logement de la CREA. Afin d'en faciliter la lecture, des éléments de synthèse sont présentés à la fin de chacun des chapitres. De plus, quelques éléments qui concernent plus particulièrement les secteurs PLH de la CREA sont déclinés sous forme de fiches spécifiques qui ont été restituées avec ce document.



## Atlas socio-économique. Bassin de vie de Rouen

64 p., graph., cartes

Cet atlas a pour objectif de mettre en lumière un certain nombre de constats sur la base d'indicateurs structurés et suivis dans le temps par l'AURBSE. Ces indicateurs constituent un panorama non exhaustif des données socio-démographiques mobilisées et actualisées régulièrement par l'agence d'urbanisme. Les sources utilisées sont issues pour l'essentiel de la statistique publique et sont librement réutilisables et diffusables. Chaque carte est accompagnée d'un descriptif des indicateurs utilisés et de leur formule de calcul, le cas échéant. En complément, ces mêmes indicateurs sont représentés sous forme de graphiques offrant une vue d'ensemble du positionnement de chaque territoire de SCOT, ainsi que des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. La version imprimée de cet atlas présente 53 indicateurs « socle » actualisés à sa date de parution. Les données chiffrées sont dès à présent disponibles sur cette page et les cartes les plus pertinentes sont mises en ligne dans notre cartothèque. Les mises à jour ultérieures seront consultables au fur et à mesure de la parution des statistiques annuelles de l'Insee ou d'autres organismes publics.





## Rencontre(s) #12 du 16 octobre 2014. Vieillesse de la population, modes de vie et aménagement des territoires

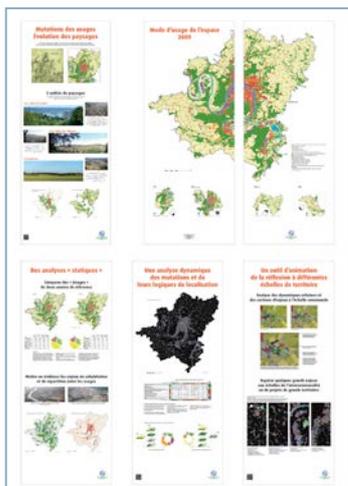
Dans la continuité des travaux menés par l'agence d'urbanisme sur les perspectives d'évolution démographiques du bassin de vie de Rouen, cette Rencontre(s) a pour but d'appréhender les différents enjeux sociétaux que le vieillissement de la population suppose dans les années à venir pour l'espace métropolitain rouennais. Les évolutions démographiques interpellent en effet les façons de vivre et les pratiques quotidiennes des habitants, les rapports intergénérationnels, comme les modes actuels d'organisation et de développement des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Hélène Xuan, Directrice scientifique de la chaire Transitions démographiques, Transitions économiques, est venue apporter son témoignage sur la dimension économique et patrimoniale que ce changement des rapports de forces entre générations risque d'entraîner.

## Les facteurs de dynamisation du marché des bureaux à Rouen vus par les professionnels

Ce document s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés depuis 2012 au sein du groupe de travail sur l'Immobilier, réuni autour de la Métropole Rouen Normandie. Il fait suite à la note publiée par l'AURBSE, la CCI de Rouen et Rouen Normandy Invest, intitulée « Scénarii d'évolution de l'offre à moyen et long terme dans l'agglomération de Rouen », qui visait à mettre en évidence les caractéristiques du marché des bureaux tout en définissant des objectifs à la fois ambitieux et réalistes de progression de celui-ci. Pour y parvenir, une nouvelle étude partenariale a été lancée en 2014, qui entend cette fois fixer des objectifs de programmation et de segmentation de l'offre.



La présente synthèse constitue une première contribution de l'AURBSE à cette étude. Elle consiste à analyser la chaîne de décisions des différents acteurs participant au montage d'une opération de bureaux afin de comprendre leurs stratégies, leurs logiques d'intervention et leur regard sur le marché de l'agglomération rouennaise. Une trentaine d'acteurs locaux et nationaux, représentatifs de l'ensemble des maillons de cette chaîne ont ainsi été interrogés : promoteurs, investisseurs et utilisateurs, mais aussi aménageurs, banques, entreprises de construction et agences de développement. Les témoignages recueillis font apparaître un certain nombre de conditions de réussite des opérations de bureaux, correspondant à autant de solutions applicables pour redynamiser le marché rouennais. L'étude comprend également un schéma du processus de montage d'une opération de bureaux.



## Mode d'usage de l'espace du bassin de vie de Rouen Panneaux de l'exposition

6 panneaux d'exposition à la disposition des collectivités qui souhaitent les utiliser comme support d'animation. Développé par l'agence d'urbanisme sous forme de Système d'Information Géographique (SIG), en partenariat avec les quatre SCoT qui en sont membres, le Mode d'Usage de l'Espace (MUE) couvre un espace de 185 000 ha. C'est un outil permettant la connaissance de l'évolution de l'usage des espaces au service des collectivités. À l'occasion de la 6<sup>e</sup> rencontre du réseau d'enseignement et de recherche de l'ENSA Normandie, ces panneaux ont été réalisés pour présenter le MUE.



## Des conditions d'emploi favorables pour les 18 000 salariés du complexe industrialo-portuaire de Rouen

N°3, oct. 2014. - 4 p., tabl., graph.  
Résumé d'éditeur : En 2011, le complexe industrialo-portuaire de Rouen (CIP) compte 18 000 emplois salariés, dont 4 000 dans le cluster maritime et portuaire et 14 000 dans le cluster industriel. Le complexe offre des conditions d'emploi favorables à une main-d'œuvre caractéristique de l'industrie haut-normande : ouvrière, très masculine et peu diplômée. Les emplois y sont plutôt qualifiés, stables et bien rémunérés. Ces facteurs attractifs peuvent constituer des atouts majeurs pour faire face aux grands enjeux de demain : le remplacement d'effectifs vieillissants dans certains corps de métiers du CIP et la mutation, déjà bien engagée, vers des métiers toujours plus techniques et plus qualifiés. Pour cela, le complexe peut compter sur l'arrivée d'une jeune génération plus diplômée.



## Charte de coopération des six agences d'urbanisme de la « Vallée de la Seine »

20 p., cartes, phot.  
Les six agences d'urbanisme engagées depuis 2010 dans une réflexion sur l'aménagement futur de la vallée de la Seine décident de donner un cadre formel à la poursuite de leur coopération en convenant d'un ensemble de dispositions développées dans le cadre de la présente charte, signée le 17 novembre 2014.



- > Groupe de travail d'agences d'urbanisme sous l'égide de la FNAU, du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) sur la définition d'indicateurs métropolitains, les 27 juin, 26 septembre et 7 novembre
- > Conseil Consultatif de Développement de la CREA – réunion plénière, le 7 juillet
- > Assemblée Générale de la FNAU, le 4 septembre
- > Groupe de travail partenarial sur l'immobilier de bureaux, les 8 septembre et 8 décembre
- > Présentation du SRCAE, le 9 septembre
- > Réseau national des observatoires de l'immobilier d'entreprise (RNOIE), le 11 septembre
- > Journée FNAU – Insee : point sur la mise à disposition des nouvelles données du recensement, présentation d'études partenariales entre l'Insee et les agences, le 11 septembre
- > Conseil Consultatif de Développement Territorial – Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, le 15 septembre
- > Révision du Plan Départemental de l'Habitat de l'Eure - Validation des orientations avant leur adoption par les élus en octobre 2014 lors du COPIL du 16 septembre
- > Observatoire des déplacements OSCAR, les 8 janvier, 10 avril et 11 septembre
- > Assises Régionales de l'économie circulaire, le 26 septembre
- > Comité de Pilotage Territorial LNP Nouvelle gare de Rouen, le 29 septembre
- > Accueil des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, le 29 septembre
- > Participation à la Commission Régionale de labellisation « écoquartiers », le 2 octobre
- > Congrès de l'Association des Communautés de France, le 9 octobre à Lille
- > Comité de Pilotage, Contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13, le 17 octobre
- > Réunion des Elus, Contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13, le 22 octobre
- > Comité technique - étude sur la stratégie tertiaire de la CREA, le 5 novembre
- > 6<sup>e</sup> rencontres du réseau Espace rural et Projet Spatial – ENSA de Normandie, les 12, 13 et 14 Novembre
- > Présentation des grandes lignes du Contrat de Plan État-Région et du Contrat de Plan interrégional État-Région « Vallée de Seine », le 14 novembre
- > 35<sup>e</sup> rencontres des agences d'urbanisme, les 17 et 18 novembre à Paris
- > Signature de la Charte de coopération des agences d'urbanisme de la vallée de la Seine, le 17 novembre à Paris
- > Participation à la réunion de présentation du Schéma Local de Déplacements du Pays entre Seine et Bray, le 18 novembre
- > Réunion de présentation des résultats de l'étude « P+R – Corridor Est » par La CREA, le 26 novembre
- > Rencontres régionales « la reconversion des friches industrielles au cœur de l'action publique », les 26 novembre et 3 décembre à Rouen
- > Rencontre « Habitat participatif, une démarche actuelle, comment et pourquoi ? » organisée par le CAUE 76, le 2 décembre
- > Forum Libération « La France des métropoles : Demain les villes mondiales », le 16 décembre
- > Réunion de présentation des résultats de l'étude « réflexions multimodales sur le quadrant Nord-Est de l'agglomération rouennaise » pilotée par la DREAL, le 18 décembre à Rouen



agence d'urbanisme de rouen et des boucles de seine et eure  
101, Bd de l'Europe - CS 30220 - 76004 Rouen cedex 1  
Tél : 02 35 07 04 96 - Fax : 02 35 36 82 98  
Courriel : [contact@aurbse.org](mailto:contact@aurbse.org) - Site : [www.aurbse.org](http://www.aurbse.org)